EMBARGO EN VIGUEUR JUSQU'AU
LUNDI 29 AVRIL 2019, 00h01 (GMT+1)

Photo : Mhadi Chaimae | Oxfam au Maroc

UN MAROC ÉGALITAIRE, UNE TAXATION JUSTE

Oxfam au Maroc dresse un état des lieux sur les inégalités au Maroc, et formule des recommandations pour faire de la fiscalité un instrument de réduction des inégalités.

OXFAM

UN MAROC ÉGALITAIRE, UNE TAXATION JUSTE

Le fossé entre les plus riches et les plus pauvres continue de se creuser. Les 1% les plus riches de la planète possèdent autant de richesses que les 99% restants. Le constat d'Oxfam est sans appel : si la planète est globalement plus riche, elle est incapable d'offrir une vie meilleure au plus grand nombre.

Dans son dernier rapport sur les inégalités mondiales, Oxfam a révélé qu'en 2018 la fortune des milliardaires de la planète a augmenté de 12% représentant un gain quotidien cumulé chaque jour de l'équivalent de 25 milliards de dirhams, tandis que la richesse de la moitié la plus pauvre de la population mondiale - soit 3,8 milliards de personnes - vit avec moins de 55 dirhams par jour. Résultat : les 26 milliardaires les plus riches possédaient autant de richesses que la moitié la plus pauvre de l'humanité.

Les inégalités sapent les efforts pour éradiquer la pauvreté, rongent la cohésion sociale et s'avèrent une menace pour la santé des démocraties. La lutte contre ce fléau constitue alors l'un des principaux défis de notre temps. Loin d'être une fatalité, les inégalités peuvent être combattues par des mesures de politiques publiques. Oxfam les porte en dénonçant sans relâche les défaillances du modèle économique actuel : des centaines de millions de personnes vivent dans l'extrême pauvreté alors que d'immenses richesses sont concentrées dans les mains d'une minorité de personnes.

Nos économies doivent être transformées pour garantir l'universalité de l'accès à la santé, à l'éducation et à d'autres services publics. Pour cela, les entreprises et les plus riches doivent payer leur juste part d'impôts. Cela permettra de garantir des politiques plus redistributives et de réduire considérablement l'écart entre les plus riches et les plus pauvres et entre les femmes et les hommes.

LES INÉGALITÉS AU MAROC : UN TABLEAU PLUS QUE GRIS

Le Maroc n'échappe pas à cette tendance mondiale. Alors que les inégalités sont particulièrement prégnantes dans le Royaume, le système fiscal actuel est inefficace dans la lutte pour une meilleure redistribution des richesses. Au cours des vingt dernières années, la croissance marocaine a été dynamique, et le pays a affiché un succès certain dans la réduction de la pauvreté qui se situe en dessous de 5% dans l'actualité. Mais les résultats seraient d'autant plus positifs dans un contexte de réduction des inégalités. En fait, ni la croissance continue ni la réduction de la pauvreté n'ont été accompagnées par une baisse des inégalités. Le Maroc reste le pays le plus inégalitaire du Nord de l'Afrique et dans la moitié la plus inégalitaire des pays de la planète. En 2018, trois milliardaires marocains les plus riches détenaient à eux seuls 4,5 milliards de dollars, soit 44 milliards de dirhams. L'augmentation de leur fortune en un an représente autant que la consommation de 375 000 Marocain·e·s parmi les plus pauvres sur la même période.

Il faudrait **154 ans** à une personne salariée au SMIG pour gagner ce que reçoit en **1 an** l'un des milliardaires du Maroc

OXFAM

De nombreuses orientations de politiques publiques ont fait leurs preuves pour inverser ces tendances. Qu'il s'agisse d'investir dans des services publics de qualité (santé, éducation et protection sociale notamment), de mettre en œuvre une fiscalité plus juste et progressive,

de donner accès à un travail décent, de lutter contre la corruption, les inégalités femmes-hommes ou territoriales : tout est une question de volonté et de priorités politiques.

Oxfam qui est présente au Maroc depuis plus de 25 ans a fait de la participation citoyenne active son principal levier pour réduire les inégalités socio-économiques et de genre, à travers l'accès aux droits économiques et sociaux et à une vie libre de violence pour les femmes et aussi une meilleure gouvernance des politiques socio-économiques qui garantit un accès équitable aux ressources et aux services surtout pour les plus vulnérables. En partenariat avec des organisations de la société civile marocaine, les projets et les programmes mis en œuvre sont destinés aux personnes marginalisées, soufrant de vulnérabilités ou victimes de violences, dans le but de leur donner le pouvoir d'influencer les décisions qui les touchent, assurer le respect de leurs droits pour un avenir meilleur.

De nombreuses orientations de politiques publiques ont fait leurs preuves pour inverser ces tendances. Qu'il s'agisse d'investir dans des services publics de qualité (santé, éducation et protection sociale notamment), de mettre en œuvre une fiscalité plus juste et progressive, d'assurer l'accès à un travail décent, de lutter contre la corruption et consolider les mécanismes de gouvernance et participation de la société civile, et de lutter contre les inégalités femmes-hommes ou territoriales : tout est question de volonté et de priorités politiques.

Oxfam qui est présente au Maroc depuis plus de 25 ans a fait de la participation citoyenne son principal levier pour réduire les inégalités socio-économiques et de genre, à travers l'accès aux droits économiques et sociaux et à une vie libre de violence pour les femmes et aussi une meilleure gouvernance des politiques socio-économiques qui garantit un accès équitable aux ressources et aux services surtout pour les plus vulnérables. En partenariat avec des organisations de la société civile marocaine, les projets et les programmes mis en œuvre sont destinés aux personnes marginalisées, dans le but de leur donner le pouvoir d'influencer les décisions qui les touchent, et d'assurer le respect de leurs droits pour un avenir meilleur.

La lutte contre les inégalités est au centre de multiples défis qui traversent la société marocaine : conflits sociaux, radicalisation et insécurité, migration et mobilité humaine, gouvernance, etc. En octobre 2018, un débat sur le modèle de développement du Maroc a été lancé à l'occasion d'un discours royal devant les deux chambres du Parlement. Dans ce cadre, Oxfam travaillera dans les prochains mois, avec ses partenaires de la société civile et les acteurs institutionnels concernés, pour formuler des recommandations spécifiques et adaptées au contexte marocain.

A la veille des Assises de la fiscalité qui se tiendront à Rabat les 3 et 4 mai, Oxfam souhaite d'une part contribuer à la conscientisation de l'opinion publique sur les causes des inégalités au Maroc, et d'autre part mettre le sujet des inégalités au Maroc au centre des débats sur la réforme du système fiscal et de la réflexion sur le modèle de développement au Maroc, en plaidant pour une fiscalité juste et équitable, un travail digne pour les jeunes et les femmes, des mesures

urgentes pour réduire les inégalités de genre et les disparités territoriales.

La lutte contre les inégalités et la pauvreté doit être au cœur de l'ensemble des actions et politiques publiques au Maroc et mener le gouvernement à adopter un plan d'action urgent. Ainsi, Oxfam au Maroc souhaite d'ores et déjà formuler des recommandations plus précises dans le domaine fiscal orientées vers la réduction des inégalités, afin de contribuer au débat politique et public qui va se tenir :

1. **Développer un plan national contre les inégalités**

    - Adopter un objectif ambitieux et quantifié de réduction des inégalités à l'horizon 2030 dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD).

    - Produire des données statistiques mises à jour régulièrement et disponibles publiquement sur la disparité des revenus et la concentration de la richesse (au-delà de la consommation).

    - Prendre des mesures urgentes et concrètes pour corriger les disparités régionales, les inégalités de genre et améliorer la gouvernance à tous les niveaux.

    - Améliorer la répartition primaire des revenus en appliquant une **règle de type « 1 à 20 » entre le salaire le plus élevé et le salaire médian au sein de l'administration**, ainsi qu'en édictant des règles de bonne conduite et éventuellement des incitations, fiscales ou non, à l'intention du secteur privé pour que celui-ci se saisisse de cette problématique.

    - **Lancer un plan de formalisation de l'activité économique**, en mettant en avant de manière plus marquée les avantages: sécurité sociale, conservation et transferts des droits à la retraite en changeant d'emploi, mesures de simplification fiscale ou d'accès au crédit entre autres.

2. **Pour une fiscalité juste qui contribue à réduire les inégalités:**

    - **Améliorer la progressivité du système fiscal dans son ensemble**

        - Pour les impôts sur le revenu, introduire de nouvelles tranches, ce qui permettrait de faire reposer la pression fiscale sur les niveaux de revenus les plus élevés au bénéfice des tranches les plus faibles.

- **Introduire une fiscalité progressive du patrimoine détenu et transmis** afin de réduire les inégalités intergénérationnelles, de genre et de richesse.

- **Introduire une analyse genrée de l'ensemble des impôts pour contribuer à réduire les inégalités entre femmes et hommes.**

- **Élargir l'assiette fiscale** pour rendre plus juste la contribution de l'ensemble des acteurs économiques du pays

    - Augmenter la contribution effective de l'impôt sur les sociétés. Les grandes entreprises doivent s'acquitter de leur juste part d'impôts en alignant leur contribution fiscale à leur activité économique réelle.

    - Revoir le fonctionnement des pratiques fiscales pernicieuses (conditions fiscales et fonctionnement des zones offshore, etc.). L'Etat marocain ne doit pas renoncer à de précieuses ressources fiscales au nom de l'attractivité économique.

    - Alléger les nombreuses exemptions actuelles pour ne retenir que celles qui ont un impact social, après une analyse coût-avantage et un processus transparent sur une durée de temps prédéfinie.

    - Intégrer au sein du champ fiscal de nombreux pans de l'économie ou professions, notamment les secteurs de l'agriculture ou de l'immobilier qui favorisent les grands propriétaires, incitent à la rente au détriment de l'activité productive créatrice d'emplois.

- **Faire de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale une priorité absolue**

    - **Améliorer le système de remboursement de la TVA** en simplifiant d'avantage la procédure, la rendre transparente et réduire la durée de traitement des dossiers des contribuables **contre tout abus ou fraude.**

    - Renforcer les dispositions anti-évasion fiscale, les mécanismes de contrôle et une liste de paradis fiscaux ambitieuse et objective, accompagnée de sanctions.

LE MAROC FACE À DES INÉGALITÉS CRIANTES

AU MAROC, UN NIVEAU D'INEGALITES ELEVE, MULTIDIMENSIONNEL, QUI PEINE A SE RESORBER

Au cours des vingt dernières années, la croissance marocaine a été dynamique. Entre 2000 et 2017, la croissance annuelle moyenne du PIB a été de 4,4%[1] tandis que le PIB par tête progressait annuellement de 3,1%.[2] Bien qu'elle s'essouffle progressivement (voir figure 1), cette croissance a permis de réduire de façon considérable la pauvreté dans le Royaume, démontrant avec acuité comment la volonté et l'engagement des responsables politiques et publics, au travers de programmes et moyens spécifiques, comme par exemple l'initiative nationale du développement humain (INDH), peuvent impulser des changements positifs.

Figure 1 : Taux de croissance du PIB

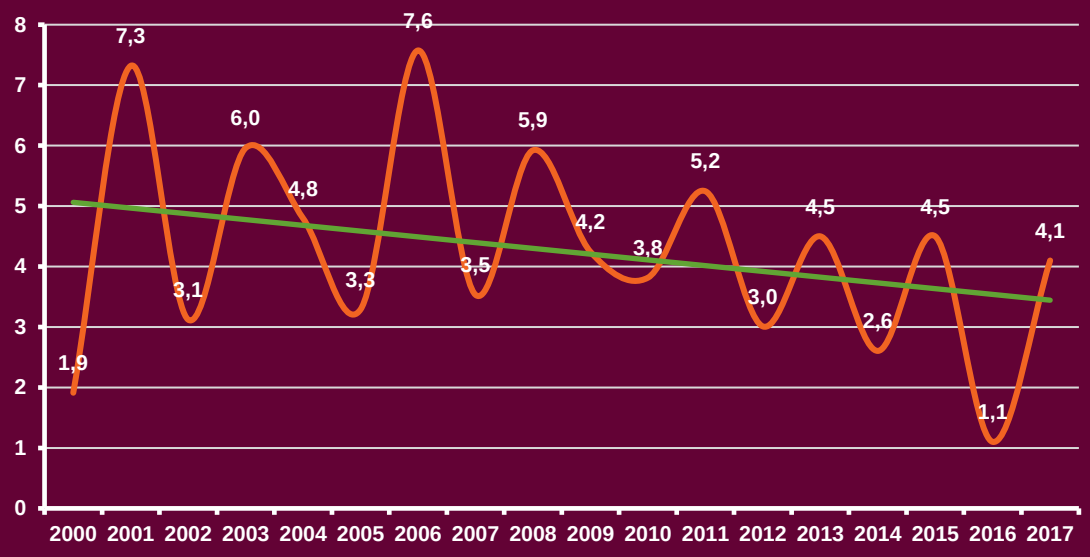

Source : Haut-Commissariat au Plan

L'incidence de la croissance sur la réduction de la pauvreté a progressé : une croissance économique de 1% donnait lieu à une réduction du taux de pauvreté de 2,3% en 1985, de 2,7% en 2001, de 2,9% en 2007 et de 3,6% en 2014[34].

Sur la base des enquêtes auprès des ménages du Haut-Commissariat au Plan, le taux de pauvreté[5] est passé de 15,3% en 2001 à 8,9% en 2007 et à 4,8% en 2014 (voir figure 2). En effet, la plupart de ces enquêtes et données statistiques existantes sont cependant basées sur une approche monétaire et non pas multidimensionnelle et la première **cartographie de la pauvreté multidimensionnelle a été réalisée en 2014**[6], intégrant le degré d'accessibilité effective aux droits humains fondamentaux notamment la santé, l'éducation et certains services de base (électricité, eau potable, etc.), à partir de l'analyse des dépenses de consommation des ménages marocains. La population se situant sous le seuil de pauvreté est donc passée de 4 461 000 personnes en 2001 à 2 755 000 en 2007 et à 1 605 000 en 2014. Alors que la pauvreté monétaire a quasiment été éradiquée en milieu urbain, près d'un rural sur dix est encore en situation de pauvreté.

Figure 2 : Taux de pauvreté selon le milieu de résidence (en % de la population totale)

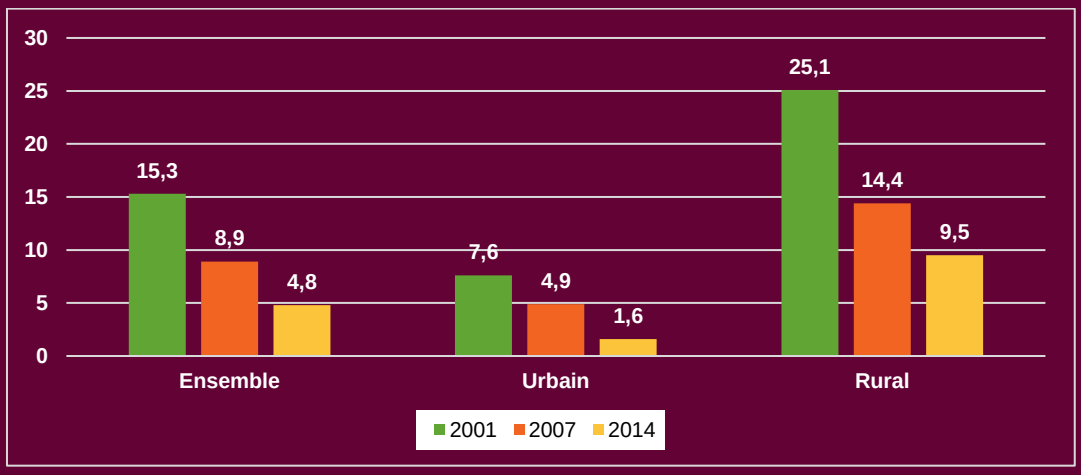

Source : Haut-Commissariat au Plan

Surtout, le taux de pauvreté est un concept restrictif qui n'englobe pas la population fragile, située juste au-dessus du seuil de pauvreté[7]. Le filet de sécurité de ces ménages, qui se situe statistiquement juste au-dessus du seuil de pauvreté monétaire ne leur permettrait pas cependant de faire face à un choc économique ou social, même réduit, et le risque de basculer à terme dans la pauvreté est relativement important. Ils restent ainsi en situation de vulnérabilité, dont le taux se mesure en tenant compte de la part de la population dont le niveau de consommation par tête se situe dans une fourchette comprise entre le

seuil de pauvreté et une fois et demi ce seuil. Un indicateur qui est plus pertinent pour mesurer la part des ménages en situation de précarité monétaire (voir figure 3). **Au niveau national, un·e Marocain·e sur huit est en situation de vulnérabilité, tandis que près d'un·e sur cinq l'est en milieu rural[8].**

Photo : Asimi Ilyass| Oxfam au Maroc

JE VEUX QUE MON PAYS PROTÈGE MES DROITS ET MA DIGNITÉ

MINA OURIKA, 50 ANS, AGADIR
FEMME TRAVAILLEUSE DANS LE SECTEUR DES TOMATES.

« J'ai commencé à travailler dans cette entreprise quand j'étais jeune, mon mari ne travaille pas, c'est à moi de prendre en charge les besoins de ma famille, j'ai trois enfants, une fille mariée maintenant, et deux garçons qui continuent leurs études.
Atteinte d'une maladie grave, je travaille dans des conditions très difficiles, je travaille 10h par jour, et on me paye seulement pour 8h de travail.

Ma supérieure me demande de porter de grosses caisses de tomates ou de réaliser des tâches qui demandent un grand effort physique, alors même que j'ai des certificats médicaux qui demandent à mes employeurs de changer mes conditions de travail.

Les conditions de transport sont misérables et le bus me dépose loin de chez moi. Je dois marcher longtemps pour le prendre, parfois je le rate et je dois faire un long trajet pour arriver à l'entreprise.

On n'a même pas le droit d'apporter une bouteille d'eau avec nous dans l'entreprise ou de boire de l'eau potable, ils nous ramènent de l'eau de puits.

Les femmes doivent tout gérer, elles doivent travailler et prendre soin de leurs maisons, de leurs enfants et de leurs maris, comment peut-on faire ? Malgré les conséquences sur ma santé, malgré les conditions de travail déplorables, malgré le harcèlement moral et psychique que je subis, je suis dans l'obligation de continuer, parce que je n'ai pas le choix, parce que je dois prendre soin de ma famille.

Je ne souhaite qu'une seule chose : que mon pays respecte mes droits et ma dignité. Je pense que ce n'est pas grand-chose à demander. »

Figure 3 : Taux de vulnérabilité selon le milieu de résidence (en % de la population totale)

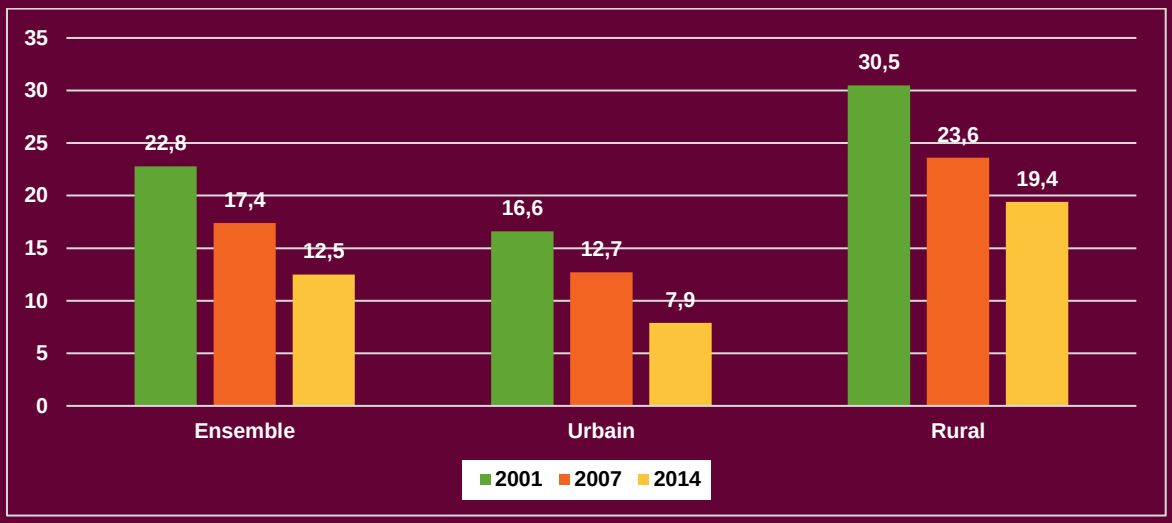

Source : Haut-Commissariat au Plan

Le mouvement de boycott contre trois marques de consommation courante entamé à partir de mars 2018 au Maroc témoigne du ras-le-bol ressenti par une grande partie de la population par rapport à la cherté de la vie. Ce mouvement inédit entend dénoncer la vie chère ainsi que le mélange des genres entre politique et économie,[9] ces marques étant détenues par des personnes au pouvoir ou proches du pouvoir. Une commission d'enquête mandatée par le Parlement a estimé que le désengagement de l'État concernant les subventions aux hydrocarbures à travers la Caisse de Compensation a conduit à une forte hausse des prix et donc des marges des distributeurs. Une version non-officielle du rapport avait évoqué une marge annuelle de 7 milliards de dirhams et dans certains cas une progression de 900% du résultat net des pétroliers entre 2015 et 2016.[10] Si l'État a bénéficié de la libéralisation en faisant des économies, les consommateurs, eux, ont été fortement touchés par cette hausse des prix

LE BOYCOTT, SYMBOLE DE LA VIE CHÈRE

Photo : Younes Atassi | Oxfam au Maroc

LE MAROC, PAYS LE PLUS INEGALITAIRE DE L'AFRIQUE DU NORD

Au vu de la distribution des revenus, le Maroc reste le pays le plus inégalitaire du Nord de l'Afrique et dans la moitié la plus inégalitaire de la planète. Ni la croissance continue au cours des vingt dernières années, ni les progrès affichés en termes de réduction de la pauvreté n'ont été suffisants. La montée des inégalités représente d'ailleurs un risque pour poursuivre la lutte contre la pauvreté.

La croissance et l'augmentation des richesses semblent d'ailleurs ne bénéficier qu´à un tout petit nombre de personnes très fortunées : **trois milliardaires marocains détiennent à eux seuls 4,5 milliards de dollars, soit 44 milliards de dirhams**. **Leur richesse est telle que la croissance de leur fortune en une année représente autant que la**

consommation de 375 000 Marocain·e·s parmi les plus pauvres sur la même période[11].

Les dernières enquêtes de consommation des ménages disponibles montrent qu'il ne s'est pas produit d'amélioration dans la part dépensée pas les plus pauvres. Le tassement relatif des écarts de richesse, mesuré par les niveaux de consommation, serait principalement « venu du haut », à travers une certaine réduction de la part des dépenses des plus riches dans les dépenses totales.

Ainsi, la part des dépenses des 5% les plus défavorisés dans les dépenses totales a stagné à 1,1% en 2007 et 2014[12]. Dans le même temps, la part des dépenses des 5% les plus aisés a légèrement baissé, passant de 22,5% en 2007 à 21,1% en 2014. De la même façon, la part des dépenses des 10% les plus défavorisés, qui représentaient 2,6% des dépenses totales en 2007, en représentaient 2,7% en 2014. La part des dépenses des 10% les plus aisés dans les dépenses totales a quant à elle diminué, passant de 33,1% en 2007 à 31,9% en 2014.

En 2014, les 10% les plus riches avaient un niveau de vie 11,8 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres (figure 4). Le rapport inter-déciles s'est donc légèrement amélioré puisqu'il était de 12,5 en 2007, indiquant une réduction de l'écart de dépenses entre les déciles opposés de la distribution. La même tendance est enregistrée en prenant en compte l'évolution des dépenses des 20% les plus modestes, qui n'ont pas significativement amélioré leur part dans les dépenses de consommation : 6,6% en 2007 et 6,7% en 2014. La part détenue par les 20% les plus riches s'est réduite de 48% en 2007 à 47% en 2014. L'écart de niveau de vie est ici près de 7 fois supérieur.[13]

Figure 4 : Rapport inter-déciles de consommation entre les 10% les plus pauvres et les 10% les plus riches, selon le milieu de résidence

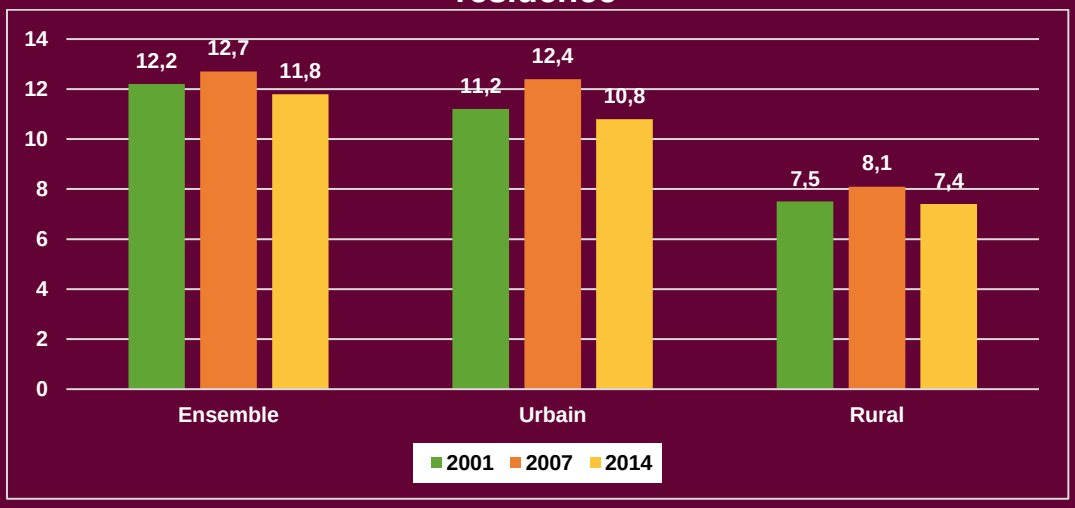

Source : Haut-Commissariat au Plan

Ces évolutions se retrouvent dans l'évolution du coefficient de Gini,[14] mesure synthétique d'évolution des inégalités. Celui-ci n'a finalement quasiment pas régressé depuis 1985, passant de 39,9 à 39,5 (voir figure 5).

Figure 5 : Coefficient de Gini, selon le milieu de résidence

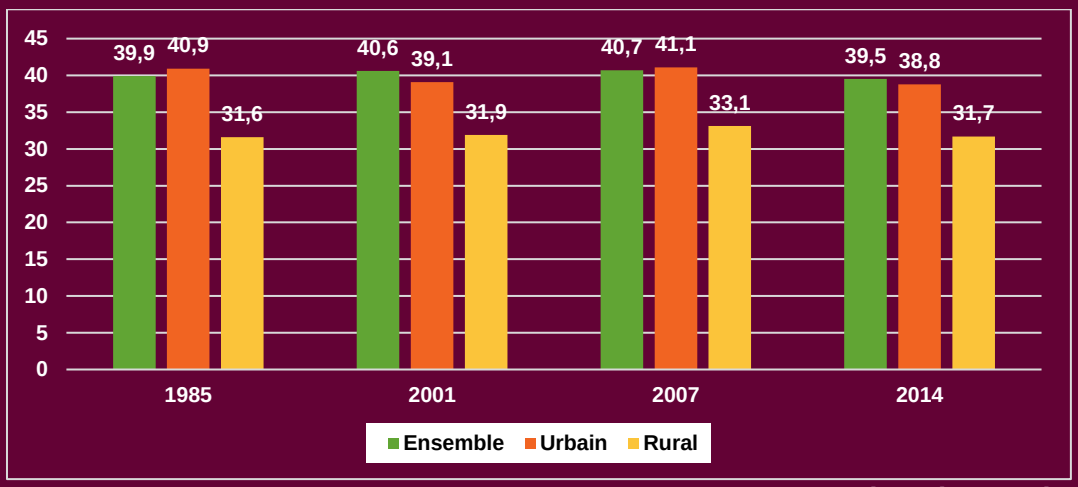

Source : Haut-Commissariat au Plan

Les progrès en matière de lutte contre les inégalités réalisés par le Maroc sont donc très relatifs. Le Royaume reste le pays le plus inégalitaire du Nord de l'Afrique et se trouve dans la moitié la plus inégalitaire des pays de la planète (voir figure 6).

Figure 6 : a. Index de Gini[15] du Maroc - pays comparateurs.
b. Index de Gini[16] du Maroc – distribution mondiale

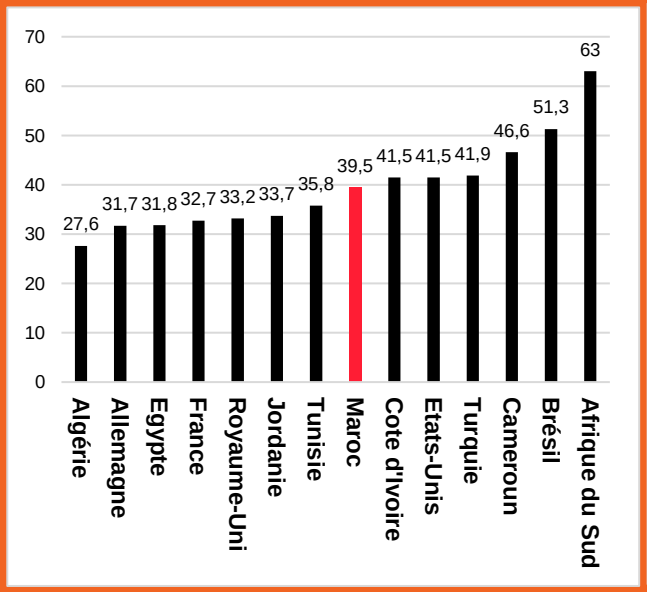

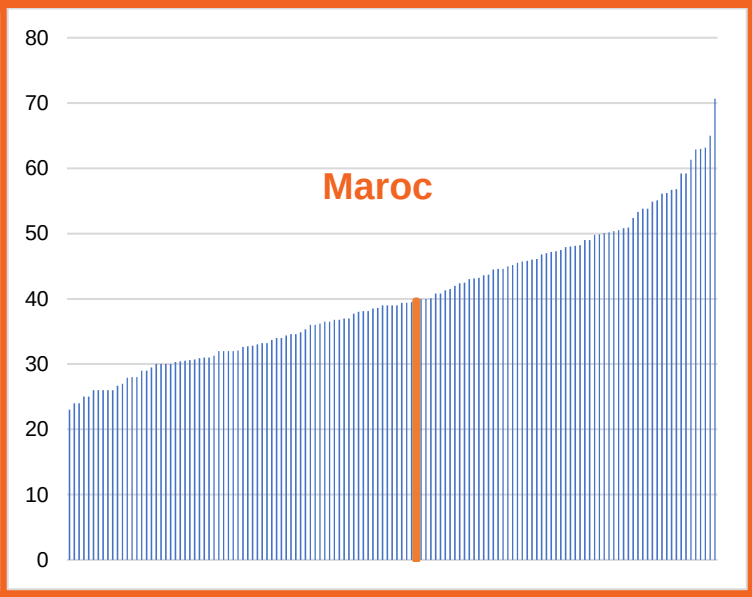

Source : Indicateurs de développement dans le monde, Banque mondiale ; IHECS 2009 dernières données disponibles.

La persistance de ces inégalités provient notamment d'une répartition primaire des revenus défavorable aux salaires. En effet, la décomposition de la valeur ajoutée favorise la rémunération du capital au détriment du travail : entre 1998 et 2016, en moyenne, les salaires ont représenté 30% de la valeur ajoutée, contre 60% pour les profits.[17][18] A titre de comparaison, en Turquie la part des salaires s'établit à 48%, ou encore à 58% en France. Au total, le Maroc fait partie des pays les plus inégalitaires sur cette question.

LA PERSISTANCE DES INÉGALITÉS PROVIENT NOTAMMENT D'UNE RÉPARTITION PRIMAIRE DES REVENUS DÉFAVORABLE AUX SALAIRES

UN MANQUE DE TRANSPARENCE DES DONNEES STATISTIQUES

De nombreuses limites méthodologiques amènent à relativiser la stabilité statistique des inégalités au Maroc. L'utilisation de la consommation au détriment des revenus permet plus difficilement de capter les écarts de richesses. Les revenus des plus riches sont en effet tassés par : une tendance à la sous-estimation dans les déclarations, notamment concernant la consommation ostentatoire, les voyages ou la constitution d'un patrimoine (mobilier ou immobilier), leur capacité à épargner une partie conséquente de leurs revenus ; certaines de leurs dépenses étant effectuées à l'étranger. Par ailleurs, étant donné l'importance politique accordée aux résultats du pays en termes de réduction de la pauvreté et des inégalités, il est nécessaire d'améliorer l'information et la transparence dans la construction et l'utilisation des données de la part du Haut-Commissariat au Plan.

Enfin, **les inégalités monétaires retenues par les autorités marocaines et les organisations internationales ne prennent pas en compte les inégalités patrimoniales**. Mises en lumière notamment par les travaux de Piketty sur les inégalités mondiales,[19] les inégalités de patrimoine sont bien plus prononcées que les inégalités découlant des seuls revenus. Au Maroc, les données sur la question ne sont pas disponibles, ne permettant pas d'analyser un des ressorts les plus critiques de la dynamique inégalitaire. Aussi, le manque de données désagrégées par genre concernant la pauvreté et les inégalités, ainsi que la mesure du niveau de pauvreté actuel, limitent grandement les connaissances sur les inégalités de genre, qui renforcent les inégalités strictement économiques.

Au total, les inégalités seraient, à n'en pas douter, à la fois plus prégnantes et certainement sur une tendance haussière en utilisant une approche par les revenus et en intégrant le patrimoine.

Les inégalités monétaires ne représentent qu'une facette des inégalités, phénomène multidimensionnel.[20] En réalité, les inégalités monétaires sont à la fois source, cause et conséquence des autres aspects de l'inégalité qui recouvrent, sans être exhaustif, les champs du marché du travail, de l'éducation, de l'accès à la santé, des disparités régionales, ou de la thématique transversale des inégalités de genre.

La société marocaine est traversée par des inégalités dans de nombreux domaines, avec des conséquences sur la pauvreté et la vulnérabilité de

la population. En 2014, une hausse de 1 point des inégalités entrainait une hausse de 8,9% de l'incidence de la pauvreté. Dans le même temps, une croissance économique de 1 point de pourcentage réduisait de près de 3,6% la pauvreté.[21] Ces taux étaient respectivement de 6% et 3% en 2007. L'effet inégalité, central, prend une place de plus en plus importante dans la réduction de la pauvreté. En termes de politiques publiques, il apparaît donc clair que le gouvernement et les différentes institutions concernées du pays doivent s'attaquer au fléau des inégalités en instaurant un système économique qui bénéficie à toutes et tous, et non à quelques privilégiés.

Figure 7 : Effet d'une hausse de 1 point des inégalités et du taux de croissance sur l'incidence de la pauvreté

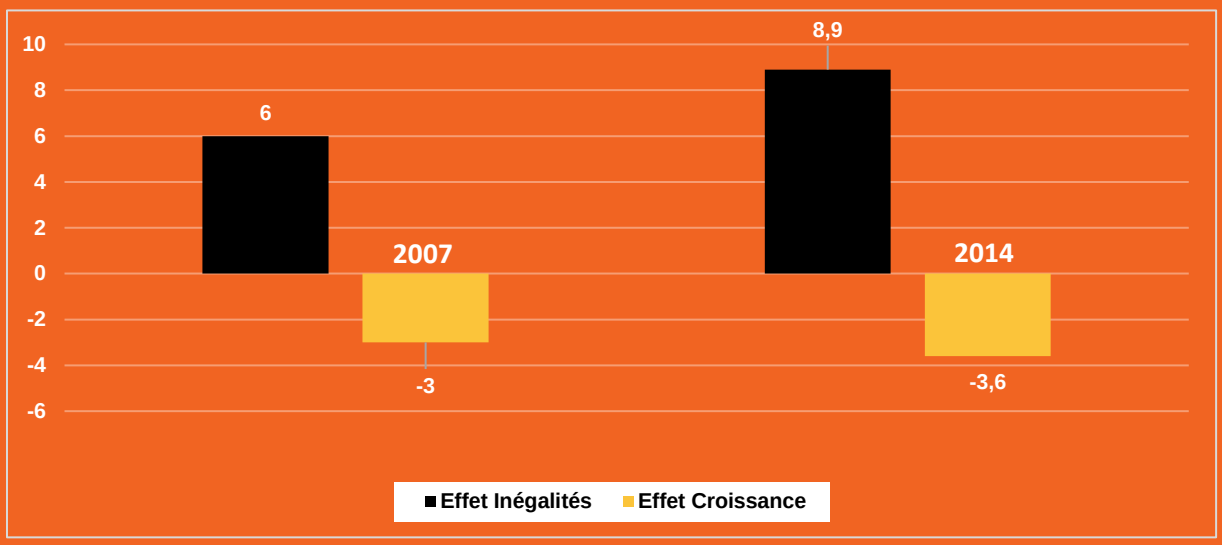

LA PANNE DE L'ASCENSEUR SOCIAL

UN SYSTEME EDUCATIF DE PLUS EN PLUS PRIVATISE

L'éducation constitue un élément central de la dynamique inégalitaire. Un système inclusif et égalitaire permettrait d'atténuer les disparités sociales et de gommer en partie les différences liées au milieu d'origine. Au Maroc, le faible niveau d'instruction de la population[22] est la conséquence d'un déficit qualitatif du système éducatif, alors que les budgets alloués semblent en phase avec les pratiques internationales au niveau quantitatif. En effet, le Maroc accorde 21,5% de son budget à l'éducation, une part supérieure à la moyenne de la région Moyen-Orient

et Afrique du Nord (13,9%) et de l'OCDE (12,8%). Les dépenses d'éducation représentent 5,1% du PIB, quasiment au même niveau que les pays de l'OCDE (5,2%) et au-dessus de la moyenne régionale (4,5%).

D'un point de vue strictement budgétaire, le Maroc a donc placé l'éducation parmi ses priorités, mais le système éducatif pêche d'un point de vue qualitatif. **La durée moyenne de scolarisation au Maroc est de 4,4 années, soit deux ans de moins que la moyenne des pays arabes (6,3) et plus de trois ans de moins que la moyenne mondiale (7,7).**[23] Le classement TIMMS, qui publie les résultats éducatifs du Maroc, classe le Royaume parmi les plus mauvais élèves en termes absolus et les écarts de résultats entre les élèves[24] démontrent les importantes inégalités du système éducatif (voir figure 8). Concernant les résultats d'apprentissage en lecture par exemple (PIRLS, 2011[25]), seuls 16% des enfants faisant partie des 20% les plus pauvres réussissait ce test, alors que cela concernait 53% des enfants appartenant au 20% les plus riches.

Figure 8 : Inégalités de réussite aux tests internationaux (TIMMS 2011, Score en mathématiques grade 4)

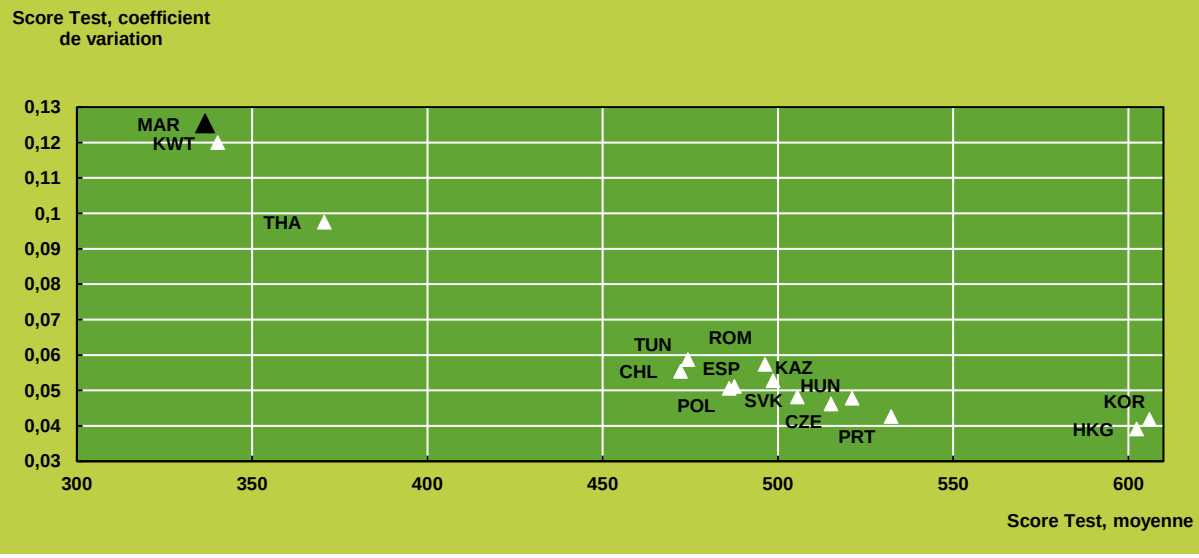

C'est sur ce terreau de fortes inégalités conjuguées à un niveau faible d'apprentissage, que le secteur privé s'est peu à peu développé. La privatisation de l'éducation au Maroc est indissociable de la faillite du secteur public de l'enseignement. Elle en est à la fois une cause et une conséquence. Elle est une cause car les efforts consacrés à la promotion du secteur privé sont autant de ressources qui ne sont pas allouées au secteur public. Depuis une vingtaine d'années, les pouvoirs publics s'appliquent à confier progressivement les clés de l'enseignement à des entreprises lucratives. Elle est une conséquence car les résultats insuffisants du secteur public ont incité beaucoup de

Marocain·e·s, et pas seulement les plus fortuné·e·s, à se tourner vers un secteur privé certes plus onéreux, mais réputé offrir davantage de chances de réussite à leurs enfants. Et cela a son tour contribue à une dynamique de déclin qualitatif du secteur public. A ce jour, un million d'élèves sont inscrits dans des établissements privés, soit 14% des élèves marocains.[26] **Dans les grandes villes comme Casablanca ou Rabat, le taux d'élèves inscrits dans le privé serait proche de 70 voire 80%.[27]** Cette prépondérance du privé dans ces deux villes fait bien entendu écho aux forts niveaux d'inégalités présents dans ces régions. Par ailleurs, le développement du secteur privé est assez problématique en termes de disparités régionales puisqu'il n'a pas intérêt à couvrir les zones du territoire les plus enclavées ni à s'adresser aux classes les plus défavorisées.[28] Ainsi, 80% des écoles privées se situent dans la région de Casablanca-Kenitra.[29] Enfin, le manque d'offre publique est particulièrement criant dans le préscolaire. Cela conduit le secteur privé, et notamment lucratif, à vouloir combler le vide laissé par l'État, mais seulement dans les zones considérées rentables, laissant de côté les zones périurbaines et rurales. Ainsi, plus de la moitié des enfants marocains de 4 à 5 ans (soit 754 000 sur 1 342 000 environ) ne reçoit toujours aucune éducation préscolaire, qu'elle soit publique ou privée.[30]

UN MARCHE DU TRAVAIL DEFAILLANT

Les inégalités en matière d'éducation sont confirmées et renforcées par un marché du travail défaillant, traversé par trois tendances majeures[31] : un fort chômage des jeunes, notamment urbains, et la problématique des NEET, ces jeunes qui ne sont ni à l'école, ni en emploi, ni en formation professionnelle[32] ; l'exclusion des femmes du marché du travail ; la prépondérance de l'informalité et des formes précaires d'emploi. Il n'est pas ici question d'analyser le marché du travail marocain mais le rappel de quelques chiffres le concernant peut-être assez éclairant. En 2017, le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) urbains était de 42,8%, contre 14,7% pour la population urbaine. 29,3% des 15-24 ans sont considérés comme NEET, soit environ 2 millions d'individus. Seulement 22,4% des femmes participent au marché du travail[33] au niveau national, 16,6% en zone urbaine et 49% des femmes occupées travaillent en tant qu'aides familiales non rémunérées. Environ 80% des emplois sont informels,[34] près de 22% des actifs occupés marocains sont des aides familiales ou apprentis, non rémunérées, et 27,4% sont indépendants[35] (voir encadré). Enfin, les écarts de rémunération sont frappants, alors que le SMIG est de 2 570 dirhams mensuel, **il faudrait 154 ans à une personne à ce niveau de salaire pour gagner l'équivalent de l'augmentation de la fortune dans une année de l'un des milliardaires du Maroc[36]**.

Les deux tiers de la population active (60%) ne sont pas couverts par un régime de pension et près de la moitié (46%) de la population active ne bénéficie pas d'une couverture médicale.[37]

LES « PETITES BONNES »

Ce phénomène illustre parfaitement les inégalités qui traversent la société marocaine et la précarité à grande échelle que produit le marché du travail marocain : les petites bonnes sont des filles ou jeunes femmes en grande majorité issues de familles très pauvres, originaires des campagnes, qui n'ont pas été scolarisées faute de moyens ou qui ont décroché du système scolaire. Afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille et en l'absence de perspectives d'emploi, les jeunes filles sont envoyées dans des familles aisées, en ville, pour y servir en tant que personnel de maison et y réaliser des tâches domestiques. Elles seraient entre 60 000 et 80 000 petites bonnes de 8 à 15 ans à travers tout le Royaume, mais il est en réalité très difficile de connaître exactement leur nombre. Pour certaines associations, ce « travail » se rapproche de l'esclavage et de la traite humaine tant les conditions imposées à la plupart d'entre elles sont difficiles. Si ce travail est autant toléré, c'est notamment parce que l'idée que la place des femmes est au foyer est encore très enracinée dans la société marocaine.[38] Jusque très récemment, ce statut ne faisait l'objet d'aucun encadrement. Une loi votée en 2016[39] vise à réglementer le travail des petites bonnes. Elle définit notamment un salaire minimum fixé à 60% du SMIG,[40] soit 1 543 dirhams par mois.[41] Dans les faits, les associations de défense des droits des enfants ont démontré qu'il leur sera très difficile de les faire valoir,[42] d'autant que les contrôles sont quasi-improbables. En position de faiblesse, les petites bonnes sont rarement en capacité de négocier de meilleures conditions ou de dénoncer les abus. La loi prévoit une période transitoire de 5 ans pendant laquelle le travail des mineures est encore autorisé. Cela est contradictoire avec la loi relative à la lutte contre la traite des êtres humains votée en 2016 qui interdit tout travail avant 18 ans.[43] **Au-delà d'une loi qui peut être facilement contournée, il est nécessaire de lutter contre les facteurs qui alimentent le phénomène des petites bonnes : d'un côté, la pauvreté, la déscolarisation et l'analphabétisme, de l'autre, le manque de services publics (crèches, transports, etc.) et la répartition genrée des tâches ménagères qui pousse les femmes urbaines aisées à recourir aux services de personnel domestique lorsqu'elles veulent entrer dans la vie active**.[44]

Figure 9 : Taux d'activité global et selon le sexe

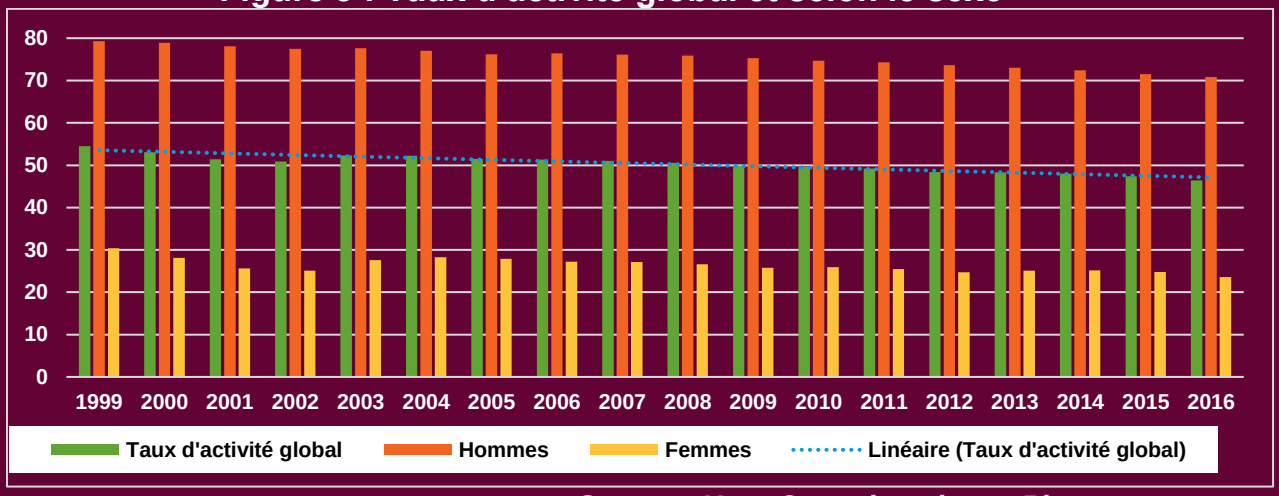

Source : Haut-Commissariat au Plan

Figure10: Taux de chômage urbain des jeunes

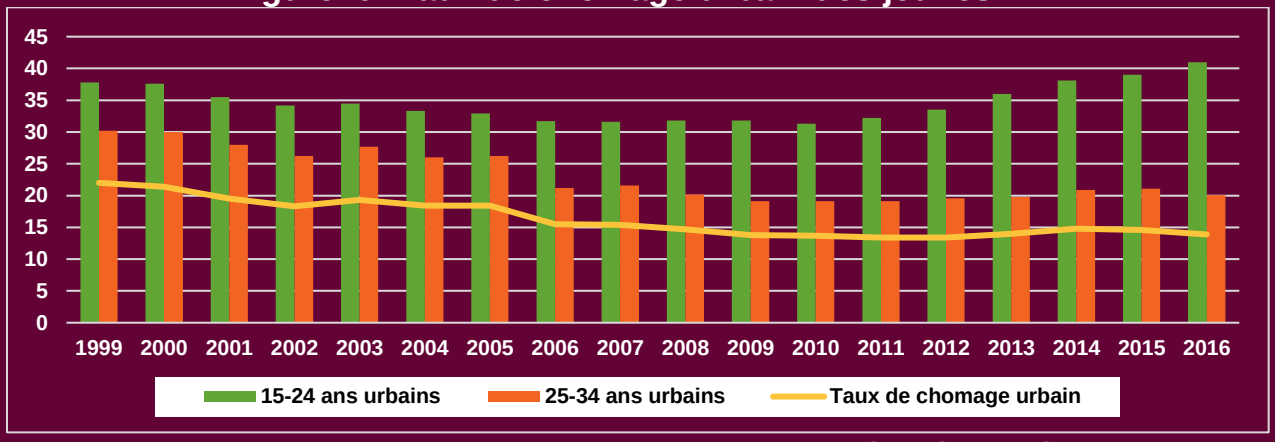

Source : Haut-Commissariat au Plan

Figure 11 : Répartition des actifs occupés en fonction du statut d'emploi

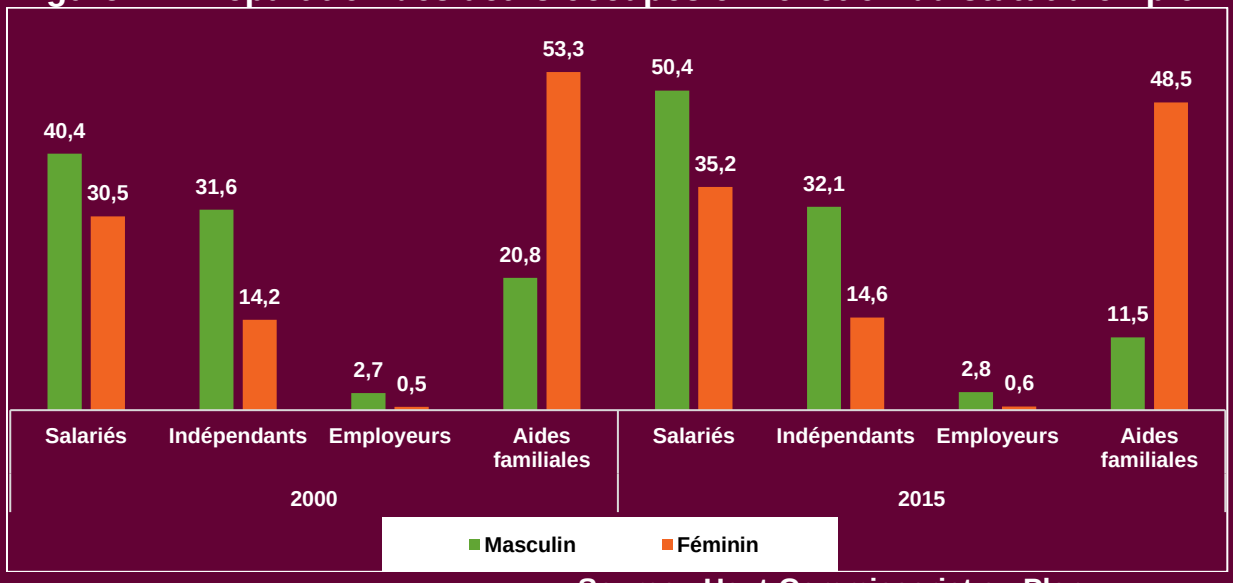

Source : Haut-Commissariat au Plan

Un système éducatif et un marché du travail tous les deux défaillants impactent directement le creusement des inégalités au Maroc. Ce sont en effet les moteurs décisifs de réduction des écarts créés par les inégalités monétaires. Lorsqu'ils deviennent inopérants, ils conduisent à une forte reproduction sociale.

La faiblesse de la mobilité intergénérationnelle démontre la pesanteur des freins monétaires et sociaux d'une société qui empêche l'ascenseur social de fonctionner. Au-delà, l'intégration psychologique d'une certaine prédestination de la part des individus, de l'étroitesse du champ des possibles, conduit à une frustration sociale intense, vectrice potentielle de conflits ou d'émigration[45] par exemple. Au Maroc, cette mobilité est faible pour quelques-uns voire inexistante pour d'autres. **A titre d'exemple, le fils d'un employeur non agricole, cadre supérieur ou de profession libérale dispose de 456 fois plus de chances d'appartenir à la même catégorie socioprofessionnelle que son père, par rapport à un fils d'ouvrier ou manœuvre sans qualification.**[46] Ou encore, seuls 3,1% des enfants d'agriculteurs accèdent à un poste de cadre moyen ou supérieur et 6,3% parmi les enfants des ouvriers.[47]

Au niveau international, un lien fort a été établi entre la variation du revenu d'une génération à l'autre et le niveau d'inégalités du pays, pour approcher la mobilité intergénérationnelle en termes de profession, et le niveau des inégalités selon le coefficient de Gini (voir figure 12). Empiriquement, les pays les plus égalitaires sont également ceux dont le revenu entre générations est le plus élastique, c'est-à-dire moins dépendant de celui de la génération précédente. Au Maroc, l'élasticité intergénérationnelle du revenu est importante et très proche de 1 : les revenus sont étroitement liés à ceux de la génération précédente.[48] **L'avenir d'un enfant du Maroc dépendra quasi à 100% des conditions socio-économiques de sa famille.** Ainsi, la mobilité intergénérationnelle au Maroc est faible et la naissance prédétermine grandement le devenir des individus.

UN SYSTEME EDUCATIF ET UN MARCHE DU TRAVAIL DEFAILLANTS IMPACTENT DIRECTEMENT LE CREUSEMENT DES INEGALITES AU MAROC

Figure12 : Élasticité intergénérationnelle du revenu et coefficient de GINI[49].

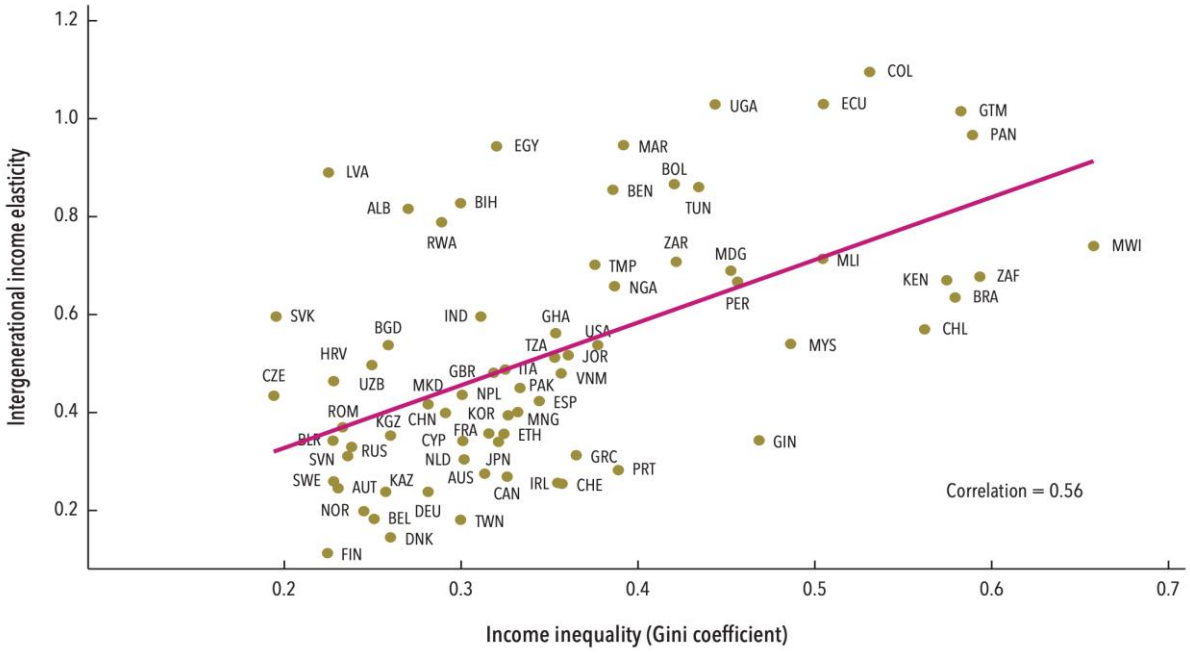

Source : Narayan, Ambar, Roy Van der Weide, Alexandru Cojocaru, Christoph Lakner, Silvia[50]

JE SUIS DANS UN FOSSÉ ET MES RÊVES SONT EN HAUT, MAIS JE N'AI PAS D'ÉCHELLE POUR Y ARRIVER

YASSINE, 23 ANS, RABAT
A ETE LONGTEMPS AU CHOMAGE ET CHERCHAIT DESESPEREMENT UN MOYEN DE SUBVENIR AUX BESOINS DE SA FAMILLE.

« J'avais 4 ans lorsque mon père est décédé. Ma mère a repris la responsabilité de la famille - mes sœurs et moi. Parfois, elle parvenait à gagner de l'argent pour le loyer et la nourriture en travaillant dans le secteur du nettoyage pour un salaire de 2 500 dirhams.

Il n'y a pas de travail dans ce pays, moi aussi je veux travailler, moi aussi je veux continuer mes études, moi aussi je veux me marier, moi aussi je veux subvenir aux besoins de ma famille, mais ça me parait très loin dans ce pays. J'ai trop de rêves et j'ai trop d'ambition, mais c'est comme si j'étais dans un fossé avec mes rêves tout en haut, mais sans échelle ou outils pour les atteindre.

Quand tu es désespéré pour trouver un travail, n'importe quel employeur t'exploite et fait de toi ce qu'il veut, parce que tu es dans l'incapacité de te défendre et il n'y a rien qui peut te protéger ou assurer tes droits.

J'aime beaucoup le théâtre et le cinéma, j'avais l'habitude d'assister à quelques formations dans une association proche de chez moi, mais maintenant j'ai honte d'y aller, je n'ai pas d'énergie ou de capacité morale et psychique pour y aller.

Tout jeune a des rêves et des ambitions. Nous sommes la relève, nous sommes les futurs leaders de ce pays, c'est pour ça que j'espère que notre pays prendra soin de ses jeunes. »

UN SYSTEME DE SANTE LARGEMENT DEFICITAIRE EN QUANTITE ET QUALITE

Les inégalités sont également particulièrement prégnantes dans le domaine de la santé. Les dépenses de santé représentent 5,7% des dépenses totales, contre 15% dans les pays de l'OCDE. De la même façon, la part des richesses nationales (PIB) affectée aux dépenses publiques de santé[51] est seulement de 1,4%, soit deux fois moins que dans le reste de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, et près de cinq fois moins que dans les pays de l'OCDE. Certes, la pyramide des âges de ces derniers n'est pas celle du Maroc, où les personnes âgées (qui nécessitent en général plus de soins que le reste de la population) sont moins nombreuses en proportion.

La revue des dépenses publiques de santé sur la dernière décennie (2008-2018) montre un déficit chronique de budget pour ce secteur : le Maroc est très loin des objectifs de dépenses généralement préconisés (au minimum 5% du PIB). Par conséquent, les Marocain·e·s doivent pallier les insuffisances d'un État en retrait et financent directement la majorité de leurs dépenses de santé (51%).

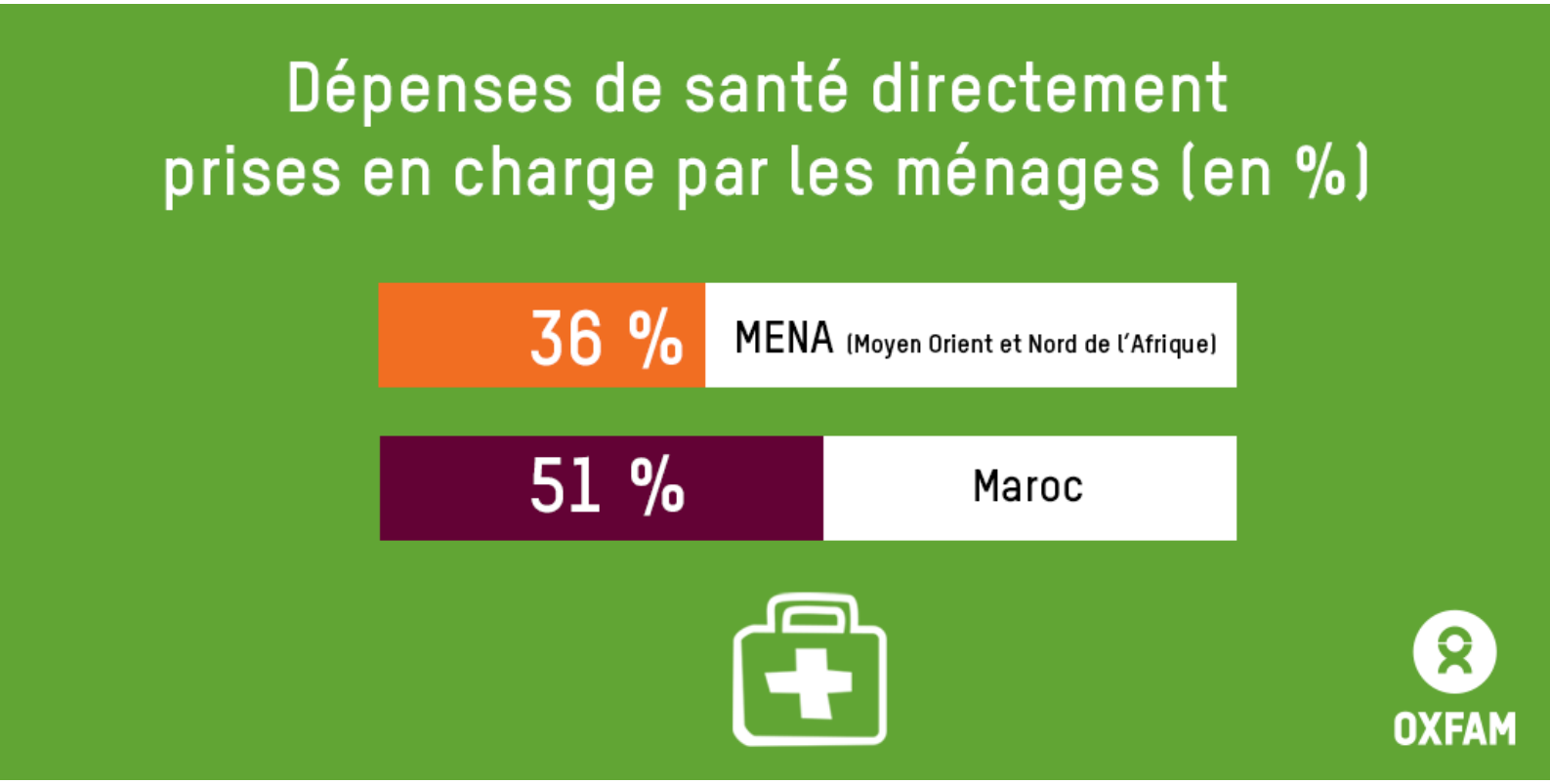

La situation est sensiblement meilleure dans le reste de la région, où les paiements directs des ménages comptent pour 36% des dépenses totales de santé. Dans les pays de l'OCDE, les ménages couvrent en moyenne 21% des frais tandis que les dépenses publiques assurent 73% des dépenses totales. Ce retrait de la sphère publique vis-à-vis de la santé rend l'accès aux soins particulièrement coûteux pour les plus vulnérables. Cet obstacle financier s'ajoute à tous les obstacles liés à la

pénurie de personnel médical, à l'inégale répartition des infrastructures sur le territoire, etc.

L'accès à une couverture médicale a progressé mais reste malgré tout très faible (36% de la population) et très corrélé au niveau de vie. Malgré une amélioration d'ensemble, les Marocain·e·s n'ont pas les mêmes chances d'accéder à des soins près de chez eux : **le Maroc ne compte que 6,2 médecins pour 10 000 habitants, contre 12 en Algérie et en Tunisie et 37,1 en Espagne**.

Les politiques de privatisation au Maroc touchent durement le domaine de la santé. En 2015, le Parlement a adopté une loi pour libéraliser le secteur[52], dont une mesure prévoit d'ouvrir le capital des cliniques privées, qui représentent environ un quart de la capacité litière au Maroc. Avec cette loi, le gouvernement promeut la santé non comme un droit fondamental mais comme un marché à développer. Il est à redouter que la logique mercantile conduise à un abandon des actes les moins rentables. Le Ministère de la Santé souhaite diriger une partie des 11 millions de bénéficiaires du Régime d'Assistance Médicale (RAMED), le système de soin de base, vers le secteur privé.[53] Au Maroc, 57% des consultations médicales sont réalisées dans le secteur privé[54] mais la probabilité d'y avoir recours est fortement liée au niveau de vie : **39% des consultations des 20% les plus défavorisés ont lieu dans le privé, alors que cette proportion monte à 80% pour les 20% les plus aisés**.[55] Le très haut niveau de recours au secteur privé, y compris par les plus pauvres, indique non seulement l'insuffisance des infrastructures et du personnel dans le secteur public, mais aussi la défiance des Marocain·e·s vis-à-vis de la qualité des soins qui y sont dispensés.

Au total, les insuffisances des systèmes de santé et d'éducation au Maroc expliquent en partie son faible Indice de Développement Humain (IDH). Le Maroc occupe en 2018 la 123ème place sur 188 pays, derrière la Tunisie (97) et l'Algérie (83).

LES INEGALITES REGIONALES ET TERRITORIALES DE PLUS EN PLUS CONTESTEES

Les disparités territoriales sont une autre facette de la question des inégalités. Cette problématique est particulièrement marquée au Maroc, et les pouvoirs publics cherchent à orienter l'investissement pour qu'il participe à « la réduction des disparités sociales et territoriales, au désenclavement des régions difficilement accessibles et au renforcement des infrastructures en termes de mobilité et de connexion entre les territoires ».[56] Cette volonté se manifeste aussi par la dynamique de régionalisation et de décentralisation dont le but est de transférer des moyens et des compétences de l'État vers les régions afin qu'elles pilotent le développement local. Cette dynamique n'est cependant pas tout à fait aboutie et des problèmes de coordination subsistent entre les administrations centrales et régionales.[57]

La répartition des infrastructures et des services essentiels illustre très concrètement les inégalités territoriales. L'accès à l'eau est encore difficile pour nombre de Marocain·e·s : dans les zones rurales, seulement 64% des habitants sont branchés à un réseau d'eau potable, contre la quasi-totalité dans les villes.[58] Dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, ce chiffre n'est que de 40%. Le raccordement aux infrastructures d'assainissement est quasi-inexistant à la campagne.[59]

Ces disparités régionales se retrouvent dans les écarts de taux de pauvreté par région. Si la pauvreté a diminué dans l'ensemble des régions, elle est sept fois plus importante dans le Drâa-Tafilalet (14,6%) que dans la région du Grand Casablanca (2%). Par ailleurs, l'indice de Gini régional montre un écart de près de 10 points entre la région la plus inégalitaire, Béni Mellal-Khénifra, et la plus égalitaire, Rabat-Salé-Kenitra. A noter que dans cinq régions marocaines, les inégalités ont progressé entre 2001 et 2014 (voir figure 13).

Figure 13 : Coefficient de Gini régional

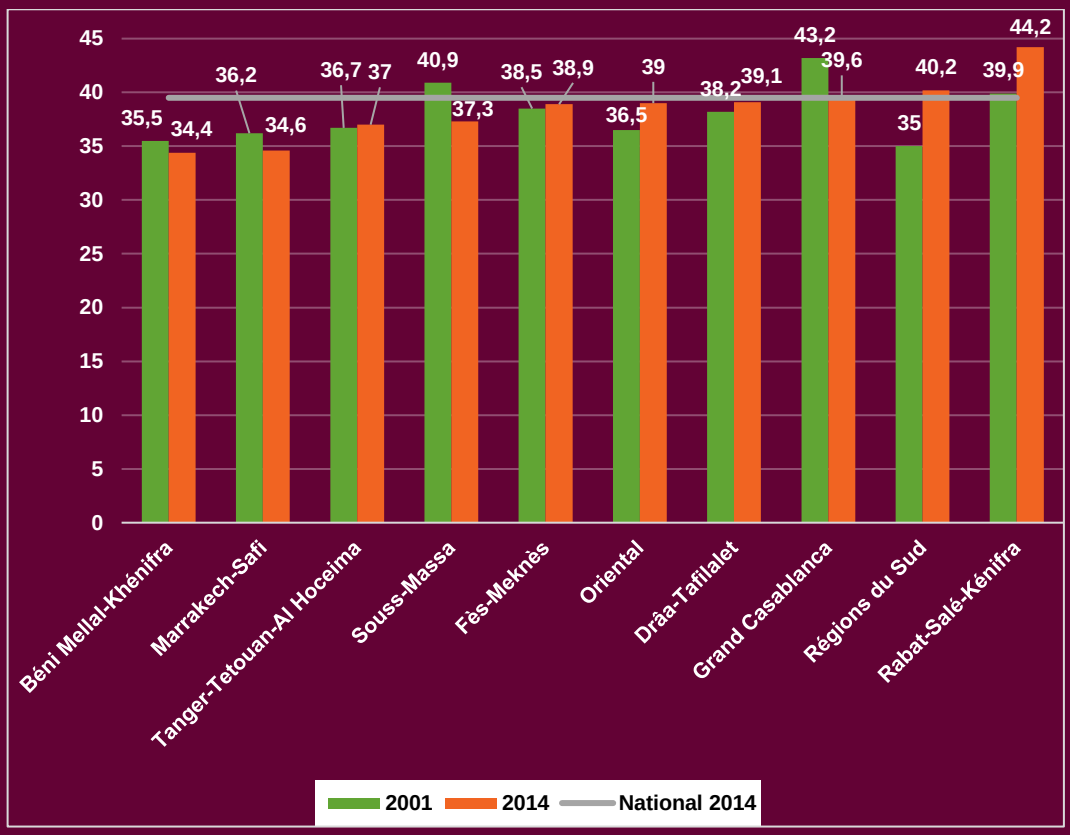

LES INEGALITES FEMMES-HOMMES GENERALISEES A TOUTE LA SOCIETE

Les inégalités de genre restent particulièrement marquées au Maroc, elles sont transversales à l'ensemble des catégories susmentionnées. Le Forum Économique Mondial, au travers de son classement « Global Gender Gap », synthétise les inégalités de genre en fonction de quatre dimensions : les opportunités et la participation à la vie économique, l'éducation, la santé, et l'autonomie dans la sphère politique. Le Maroc est classé 136ème sur 144 pays, démontrant les profondes inégalités de genre dans le Royaume.[60] Les femmes sont en effet largement exclues du marché du travail formel, ne disposent pas librement de leur corps (droit à l'avortement) et sont surreprésentées dans les catégories les plus démunies de la population. Si des progrès considérables ont été réalisés dans la scolarisation des filles, qui reste un facteur indispensable pour leur intégration dans le marché du travail et dans la société, 41,9% des femmes étaient toujours analphabètes en 2014 (contre 22,1% des hommes), ce taux atteignant 60,4% en zone rurale.

Au sein du ménage, les femmes marocaines consacrent en moyenne cinq heures par jour au travail domestique, contre 43 minutes pour les hommes. La contribution des femmes à l'économie est massive, au travers de leur travail non rémunéré, et correspond à 15,1% du PIB au Maroc[61]. Ce chiffre considérable, qui n'entre bien entendu pas dans les évaluations de la richesse du pays, démontre la sous-évaluation de l'apport des femmes à l'économie, même s'il s'agit d'un travail vital pour soutenir la société.

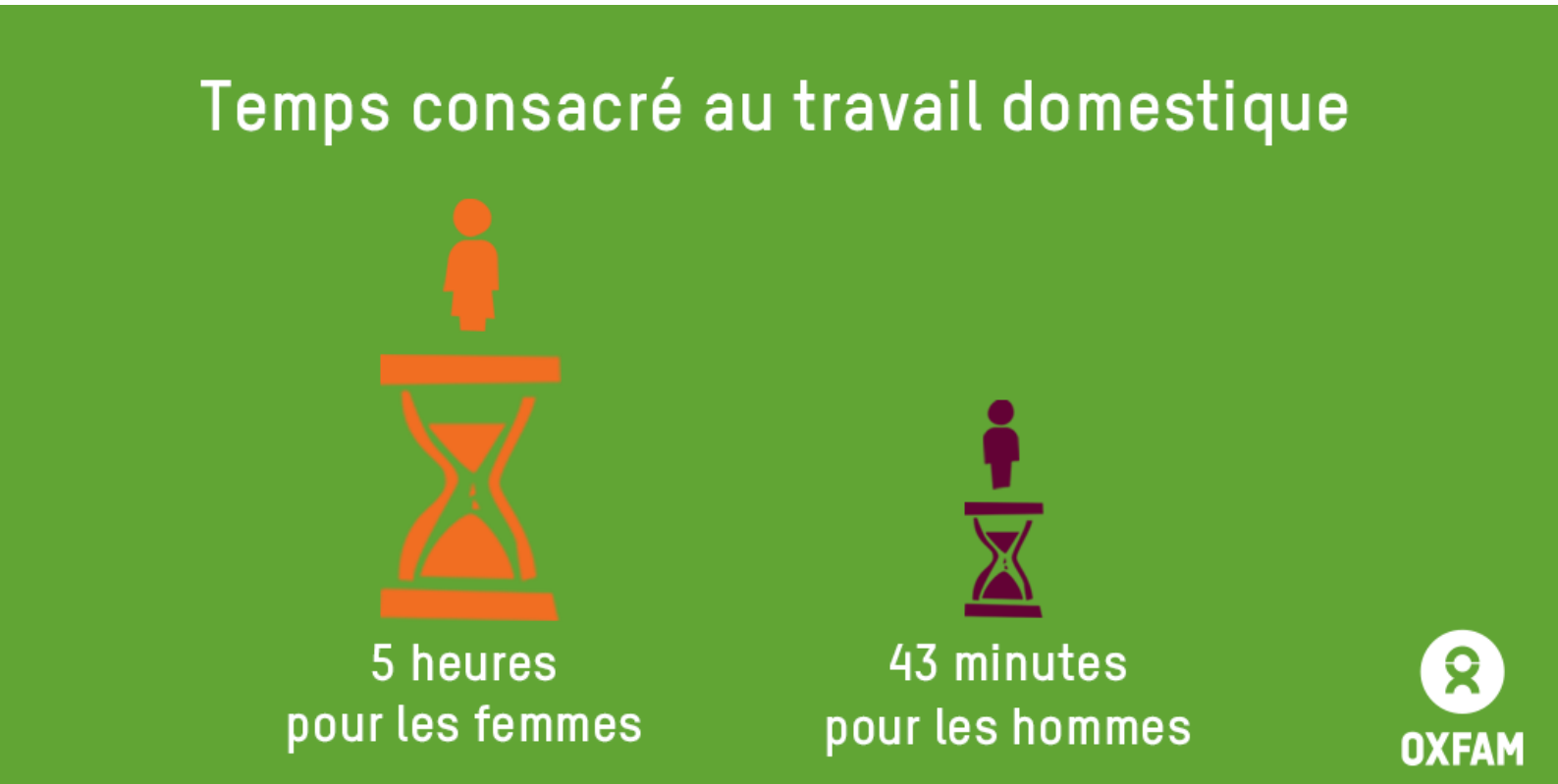

D’une façon encore plus frappante, la violence à l'égard des femmes et des filles est l'une des violations des droits humains les plus répandues dans le monde, ainsi qu'un problème de santé publique en raison de ses conséquences et de son impact profond sur la vie des femmes survivantes. **En 2009, 62,8% des Marocaines avaient subi une forme de violence à leur égard**. Plus de la moitié des femmes ont exprimé une forme de violence conjugale, dont un tiers relevant de l’atteinte à la liberté individuelle, 6,6% de violence sexuelle et 6,4% de violence psychologique.[62]

Une étude réalisée en 2018 par Oxfam sur les normes sociales et les violences contre les filles et les femmes au Maroc montre que les normes sociales peuvent justifier, encourager, voire normaliser les violences comme elles peuvent représenter un garde-fou contre ces dérives. Ainsi, lorsque les normes patriarcales prévalent dans les perceptions des rapports sociaux de genre chez les jeunes, les violences sont acceptées voire normalisées aussi bien par les hommes que par les femmes. En revanche, des normes telles que la solidarité sociale sont évoquées par les jeunes pour justifier des attitudes condamnant les violences dans les espaces public et privé. Les groupes de référence les plus importants pour les jeunes lorsqu'il est question de rationaliser, justifier ou non les violences sont la famille, les voisins et l’école/l’université.

Au-delà, des inégalités juridiques persistent entre les femmes et les hommes et reproduisent le même modèle patriarcal de société – où des discriminations ouvertes envers les femmes sont encore tolérées par la loi. **C’est le cas concernant l’héritage, l’homme recevant le double de la part de la femme.** Il en découle notamment un accès différencié aux crédits, même si dans les textes aucune discrimination n’est présente, les femmes faisant face à des difficultés pour apporter une garantie au prêteur.[63] C’est également le cas sur le marché du travail, les femmes étant exclues de certaines professions pour des raisons de « risque de danger excessif », « dépassement de leur capacité » ou « d’atteinte aux bonnes mœurs ».

LE SYSTEME FISCAL MAROCAIN ACCENTUE LES INEGALITES

Le système fiscal constitue un levier central de réduction des inégalités. Il permet dans un premier temps de distribuer les revenus primaires et dans un deuxième temps d'influer sur le devenir des individus en dégageant les ressources pour le financement d'infrastructures et de services publics. Si le principe de justice fiscale est inscrit dans la Constitution de 2011 (voir encadré ci-dessous), le Royaume peine à appliquer ces principes constitutionnels dans les faits : les ressources fiscales sont insuffisantes et ne permettent pas de réduire les inégalités.

CONSTITUTION DU MAROC (2011)

ARTICLE 39

Tous supportent, en proportion de leurs facultés contributives, les charges publiques que seule la loi peut, dans les formes prévues par la présente Constitution, créer et répartir.

ARTICLE 40

Tous supportent solidairement et proportionnellement à leurs moyens, les charges que requiert le développement du pays, et celles résultant des calamités nationales et des catastrophes naturelles.

Les recettes fiscales du Royaume représentaient 26,4% du PIB en 2016. La comparaison par-rapport aux autres Etats africains apparaît flatteuse pour le Maroc et la tendance est encourageante puisque les recettes ne représentaient que 23,5% du PIB en 2000 (voir figure 15). Cependant, les difficultés à lever l'impôt dans ces pays imposent d'utiliser un comparateur plus ambitieux. Ainsi, alors que les recettes fiscales marocaines sont inférieures respectivement de trois et deux points par rapport à la Tunisie et à l'Afrique du Sud, elles sont en retrait de près de huit points par rapport à la moyenne de l'OCDE. Les pays composant cette dernière disposent d'un système fiscal bien plus performant et moderne.

Le Maroc doit donc tendre à réduire cet écart pour se doter des moyens nécessaires pour financer des politiques publiques plus justes, ambitieuses et redistributives en instaurant une fiscalité plus progressive, assise sur une assiette plus large.

Figure 15 : Part des recettes fiscales en pourcentage du PIB

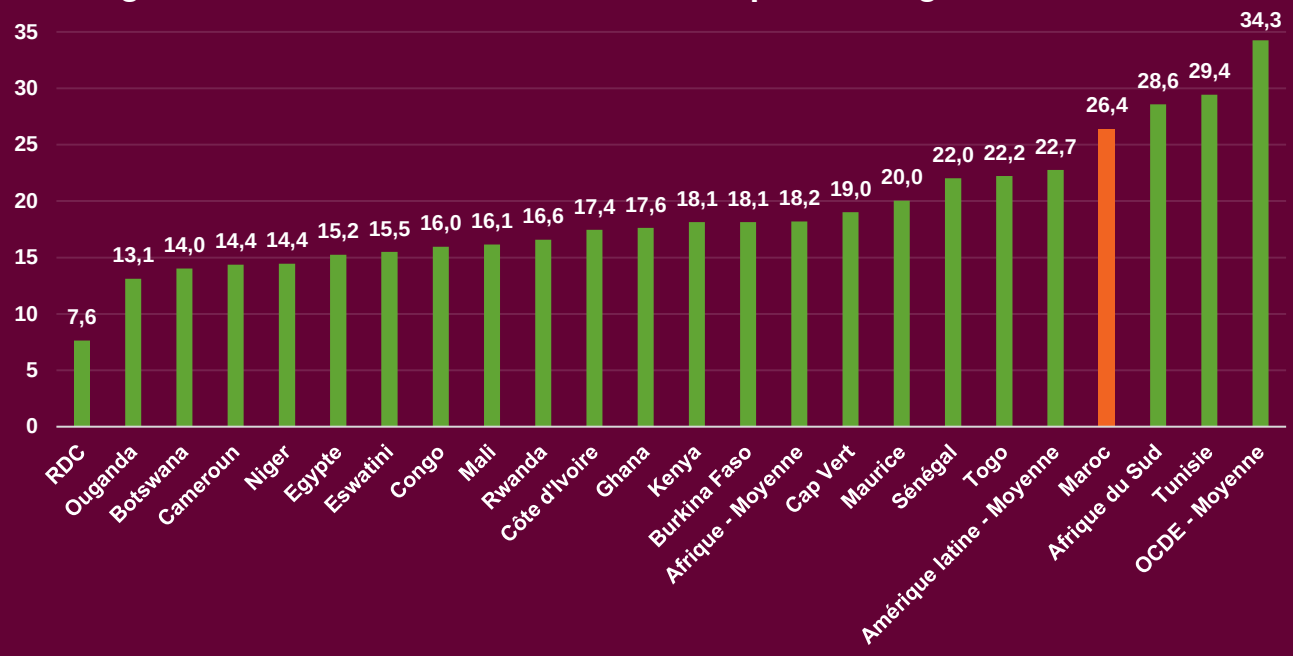

Source : OECD Revenue statistics

Figure 16 : Part des différents impôts et taxes dans les recettes fiscales (en % du total)

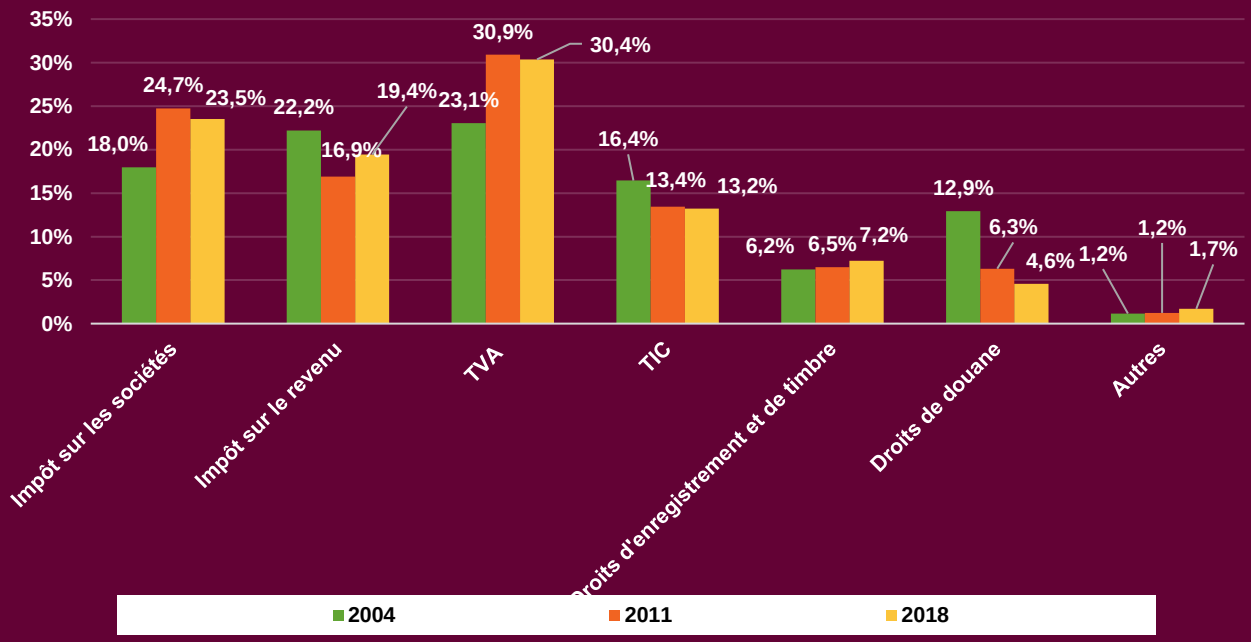

Source : Trésorerie Générale du Royaume

UNE PLACE PREPONDERANTE A LA TVA, UN IMPOT PARTICULIEREMENT REGRESSIF

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) représente environ 30% des recettes fiscales au Maroc depuis une dizaine d'années. Par sa nature, cet impôt est fortement inégalitaire car, bien que les plus riches y contribuent plus en termes absolus, la part de cet impôt dans le budget des plus pauvres est bien plus importante. La TVA est donc contraire au principe d'équité fiscale et c'est pourquoi des taux dérogatoires sont parfois prévus pour certains produits ou activités de base. C'est le cas au Maroc : le taux « général » de TVA est de 20 % mais les produits alimentaires de base comme le pain, la farine, le couscous, le lait, la viande et les produits de la pêche en sont totalement exempts. Pour le sucre, les sardines et le lait en poudre, le taux a été abaissé à 7%. Le taux est de 10% pour l'huile de cuisine, le sel, le riz et les pâtes, et de 14% pour le beurre. Les taux dérogatoires peuvent également être prévus pour augmenter l'imposition sur certains produits qui relèvent davantage de l'agrément que d'un besoin. Ainsi, jusqu'en 1993, les produits de luxe, consommés par les plus fortunés, étaient soumis à une TVA de 30%.[64]

Sous l'influence des institutions internationales, partisanes d'une simplification des taux ou même de la « flat tax » dans certains cas, c'est-à-dire un taux unique fixe, le nombre de taux différents de TVA a été progressivement réduit. Ainsi, il y avait 11 taux différents jusqu'en 1986,[65] puis 6 jusqu'en 1992, puis 5 depuis cette date.[66] La tendance est également à la convergence des taux autour de 20%, préconisée elle-aussi par le FMI,[67] c'est-à-dire que **de moins en moins de produits ou services bénéficieront de taux réduits**.

Cependant, les taux allégés sur les produits de première nécessité sont un mécanisme pour minimiser le caractère régressif de cet impôt indirect et contribuent donc à la justice fiscale.[68] La simplification recommandée au nom de l'efficacité économique et de l'incitation à l'investissement se fait souvent au détriment du rôle redistributif de l'impôt et de la réduction des inégalités.

Au Maroc, **l'inégalité créée par la TVA vient aussi du fait qu'elle ne s'applique pas à de nombreux secteurs de l'activité économique**, soit parce que ceux-ci ont été exemptés soit parce qu'ils relèvent principalement du secteur informel,[69] contribuant fortement à réduire l'assiette de cet impôt. Les distorsions de marché que cela implique entre secteur formel et informel, ce dernier bénéficiant de fait d'une meilleure compétitivité prix, freinent la formalisation de l'activité, gage d'une meilleure protection des travailleurs et de salaires plus élevés.

Il est donc dommageable que les recettes fiscales marocaines reposent autant sur une taxe aussi régressive, d'autant que la part de la TVA dans les recettes fiscales a eu tendance à augmenter depuis le début du siècle.[70]

L'IMPOT SUR LE REVENU REPOSE SUR UN TROP PETIT NOMBRE DE CONTRIBUABLES ET PESE SUR LES CLASSES MOYENNES

L'impôt sur le revenu représente quant à lui environ un cinquième des ressources fiscales du pays. Son assiette est particulièrement étroite, puisque les revenus les plus hauts contribuent moins à cause de la non progressivité et de son plafonnement.

De plus, de nombreux contribuables potentiels, principalement dans le secteur informel y échappent, à savoir les commerçants, entrepreneurs, agriculteurs et professions libérales qui évoluent dans l'informel ou l'opacité en raison d'un manque de contrôle,[71] laissant reposer les trois quarts des recettes sur les salariés du public et du privé. Lorsque l'on sait que 80% des travailleurs du privé évoluent dans l'informel, on imagine aisément la part prépondérante des fonctionnaires dans les recettes de l'impôt sur le revenu. **Au total, moins d'un actif rémunéré sur quatre paie l'impôt sur le revenu.**[72]
En apparence, l'impôt sur le revenu est progressif, car le taux augmente avec les revenus. Le barème est comme suit :[73]

- 0% : La tranche du revenu allant jusqu'à 30 000 dirhams est exonérée
- 10% pour la tranche du revenu allant de 30 001 à 50 000 dirhams
- 20% pour la tranche du revenu allant de 50 001 à 60 000 dirhams
- 30% pour la tranche du revenu allant de 60 001 à 80 000 dirhams
- 34% pour la tranche du revenu allant de 80 001 à 180 000 dirhams
- 38% au-delà de 180 000 dirhams

En outre, la structuration des tranches (entre 0 et 180 000 dirhams de revenus) conduit à une situation de « progressivité régressive ».[74] Ainsi, le taux d'imposition augmente rapidement dans les tranches basses de revenus, la progressivité pèse plus fortement sur les classes basses et moyennes, mais atteint un plafond relativement rapidement (figure 17).

Figure 17 : structure de l'impôt sur le revenu au Maroc

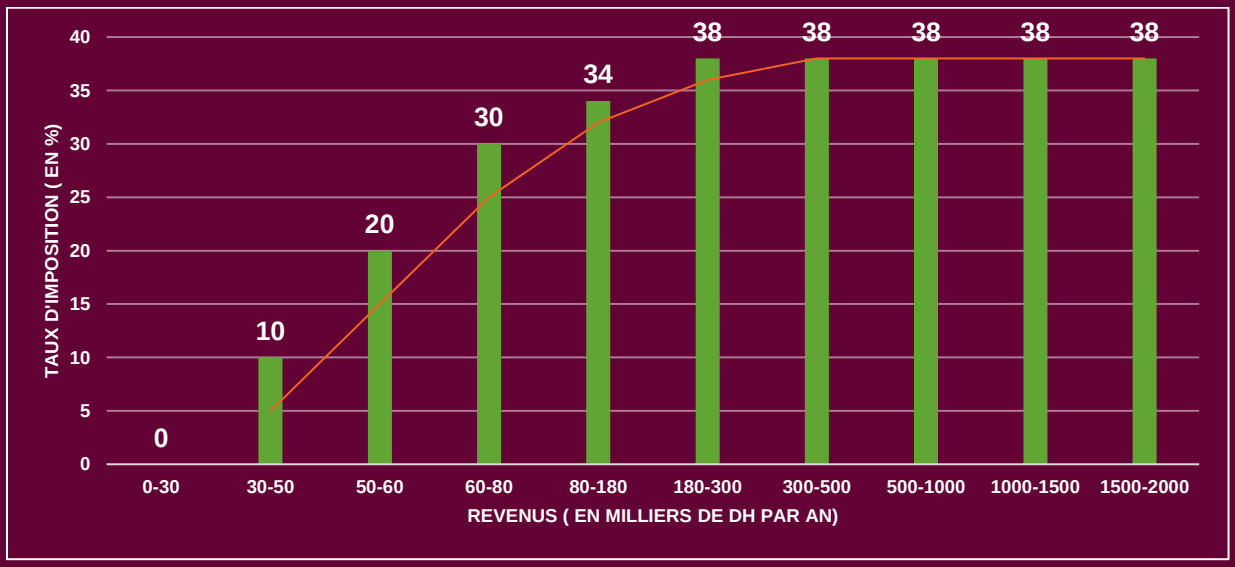

UN IMPOT SUR PATRIMOINE QUASI INEXISTANT

Les limites des principaux impôts au Maroc sont renforcées par des manques, exemptions ou contournements. Tout d'abord, le Royaume ne dispose pas de fiscalité moderne sur la détention du patrimoine, fort vecteur d'écarts de richesses. Comme nous l'avons vu plus haut, les statistiques sur la question ne sont pas disponibles et il serait hasardeux de tenter d'évaluer le manque à gagner pour l'État lié à l'absence d'un impôt de ce type, d'autant qu'à la fois le seuil et le taux d'imposition seraient théoriques.

Pour autant, si peu de pays similaires au Maroc ont introduit des taxes sur la propriété ou sur la fortune, il est intéressant de comparer les ressources dégagées par certains pays de l'OCDE grâce à ce type d'impôt. En France par exemple, l'ensemble de la taxation du patrimoine, au sens large, représentait 4,4% du PIB en 2017, soit 100,8 milliards d'euros,[75] dont 64 milliards d'euros (2,8% du PIB) au titre de l'imposition du capital immobilier et 5 milliards d'euros (0,2% du PIB) au titre de l'impôt sur la fortune. Aux États-Unis ou au Royaume-Uni, les recettes de la taxation du patrimoine rapportaient 4,2% du PIB en 2017, soit respectivement 810 milliards de dollars et 85 milliards GBP.[76]

Le Maroc dispose d'une taxe sur la détention du patrimoine immobilier dont les recettes représentent 0,7% du PIB, soit environ 7,4 milliards de dirhams, un chiffre dérisoire. Il n'existe pas d'imposition sur la fortune, ni de droits sur les successions ou les donations et le reste de la taxation du patrimoine repose sur les opérations financières et sur les opérations en capital (1,3% du PIB, soit 1,3 milliard de dollars). A noter que l'imposition de la transmission et de l'héritage a été modifiée dans la loi de finances 2019. Désormais, la base taxable sera la valeur de marché du bien au moment de la transmission du patrimoine. Cependant, le taux retenu, 1% de la valeur, est négligeable et sans aucune incidence sur la reproduction intergénérationnelle des écarts de richesses.

LE MAROC DISPOSE D'UNE TAXE SUR LA DÉTENTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DONT LES RECETTES REPRÉSENTENT 0,7% DU PIB, SOIT ENVIRON 760 M USD, UN CHIFFRE DÉRISOIRE

UNE GRANDE PARTIE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ECHAPPE A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés représente un quart environ des recettes fiscales. Sur la totalité des entreprises marocaines, 24% sont assujetties au taux de 10% (bénéfice inférieur à 300 000 dirhams), 5,4% au taux de 17,5% (bénéfice compris entre 300 000 et 1 million de dirhams) et 2,2% au taux marginal de 31% (bénéfice supérieur à 1 million de dirhams).

Par ailleurs, cet impôt souffre d'une assiette étroite. Une grande partie des entreprises échappent dans la pratique à l'impôt sur les sociétés : 60% des entreprises marocaines se déclarent déficitaires[77] et 8% en sont exonérées. L'imposition des entreprises étant réalisée sur une base déclarative, nombre d'entre-elles affichent des pertes pour se soustraire à l'impôt, et pour une part probablement non négligeable de façon totalement artificielle. Comme le montre le rapport du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE), **82% des recettes de l'impôt sur les sociétés proviennent de seulement 2% des sociétés.**[78] Ainsi, l'assiette fiscale de l'impôt sur les sociétés est particulièrement réduite, d'autant que l'ensemble du secteur informel en est de fait exclu.

LES GRANDES ENTREPRISES DOIVENT PAYER LEUR JUSTE PART D'IMPÔTS

YOUSSEF KAMILI, 31 ANS DE AGADIR AU MAROC JEUNE ENTREPRENEUR, FONDATEUR DE L'ENTREPRISE IAZAWANE

« J'avais 27 ans quand j'ai fondé mon entreprise, j'ai beaucoup hésité au début, les coûts de création sont énormes, ce qui est lourd surtout pour un jeune débutant !

Dès le début de notre activité commerciale, on a rencontré des obstacles importants car les lois ne reconnaissent pas le secteur digital et ne facilite pas la création d'entreprises travaillant dans ce secteur. Par contre on voit qu'il y a de grandes exonérations et facilités fiscales et juridiques pour les grandes entreprises. C'est injuste !

Au Maroc, l'impôt sur les entreprises n'est pas progressif. Pour que le système fiscal soit plus équitable, on doit augmenter les impôts sur les grandes entreprises en leur demandant de payer leur juste part et dans le même temps alléger la fiscalité des PME pour encourager les jeunes à créer leurs structures.

Le statut d'autoentrepreneur est aujourd'hui détourné à grande échelle de son rôle initial et tend à remplacer le salariat traditionnel. L'Etat doit améliorer ce statut en faisant plus d'effort pour assurer et protéger les droits de ces personnes, à commencer par les nouvelles générations! Pour cela, il faut que l'Etat crée un cadre juridique et fiscal et des outils pour mieux règlementer les secteurs informels. »

Le Maroc a fait le choix d'une stratégie d'ouverture sur le plan national et international pour développer son économie. Mais le coût est élevé et le retour pour le pays incertain. De nombreux plans sectoriels ont été lancés et les exportations sont devenues une priorité économique, de pair avec l'industrialisation du pays. Pour ce faire l'État a créé des zones franches et offshores, qui permettent aux entreprises de bénéficier d'une fiscalité nettement amoindrie et même privilégiée. Les entreprises y sont exemptées d'impôt sur les sociétés les cinq premières années d'exercice, et le taux n'est que de 8,75% les vingt années suivantes. En effet, si la loi de finance de 2019 a abrogé ce privilège, les entreprises installées avant 2019 continuent de profiter de la non rétroactivité de la loi. **Des multinationales étrangères, telles que Renault ou PSA et certains de leurs sous-traitants par exemple, bénéficient de cet avantage fiscal**. La contrepartie demandée par l'État marocain est la création d'emplois, Renault en aurait créé environ 10 000, mais à quel prix ! (voir encadré). En effet, l'automobile est devenu en quelques années le premier secteur exportateur, devant les phosphates, et l'État ne reçoit quasiment aucune entrée fiscale directe de ce secteur.

L'IMPLANTATION DE RENAULT AU MAROC

La décision de l'implantation de Renault au Maroc a été prise après un long processus de négociation et de mise en concurrence des pays du Maghreb. Il s'agissait d'obtenir le cadeau fiscal le plus important. Renault a gagné et ne s'acquittera quasiment d'aucun impôt ou très peu pendant les vingt-cinq premières années d'exercice,[79] comme les autres entreprises s'étant implantées dans les zones franches avant l'abrogation de cette disposition[80] par la loi de finance 2019. En outre, Renault a bénéficié d'un terrain gratuitement et d'une voie de chemin de fer pour acheminer les automobiles jusqu'au port de Tanger-Med.[81] Et encore, le processus étant particulièrement opaque, certains avantages ont pu être dissimulés. Bien entendu, Renault ne publie pas les données financières désagrégées pour le Maroc, et il est impossible d'évaluer le chiffre d'affaires réalisé dans le Royaume. Si les résultats pour la balance commerciale du Maroc sont positifs, l'État marocain est-il vraiment gagnant ? Ce jeu à somme quasi-nulle bénéficie de façon surprenante à Renault.[82]

Enfin, le Maroc est sur la liste grise de l'Union européenne (UE) des paradis fiscaux. Cette liste des juridictions non-coopératives « sous surveillance » en matière fiscale, comportant à ce jour 34 pays, et constituée en parallèle d'une liste noire, comprenant 15 pays.[83] Cela signifie que, selon l'Union européenne, le Maroc présente dans sa législation fiscale des dispositions permettant des pratiques fiscales dommageables[84] qui le rapprochent d'un paradis fiscal. L'analyse de l'UE visait notamment les régimes fiscaux préférentiels tels que les zones franches d'exportations, le régime applicable aux sociétés offshore et aux entreprises exportatrices. En réponse, le Royaume a affirmé sa volonté de « s'engager dans un dialogue constructif » avec

l'Union Européenne mais n'a pas clairement annoncé qu'il se conformerait aux standards préconisés par l'UE et l'OCDE.[85] D'autre part, l'UE soulève que le Royaume n'a toujours pas ratifié la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale qui a pour but de faciliter la coopération entre administrations fiscales pour lutter contre l'opacité dans la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale.

De facto, le Royaume dispose d'un an, jusqu'à février 2020, pour mettre en route les réformes nécessaires qui répondent aux critères de l'Union Européenne. Autrement, cela pourrait valoir au Maroc d'être placé sur la liste noire des paradis fiscaux de l'Union Européenne à l'avenir.

L'inaction politique en matière de lutte contre les paradis fiscaux ou la concurrence fiscale est un allié des inégalités. **Des chercheurs du réseau Tax Justice Network (TJN) ont estimé à 24,5 milliards de dirhams par an les pertes fiscales subies par le Maroc du fait des pratiques d'évasion fiscale des multinationales**.[86] Cela représente 2,34% du PIB soit l'équivalent de 40 centres hospitaliers. Une somme considérable quand on sait que cette estimation ne prend pas en compte l'évasion et la fraude fiscale des particuliers. Ces chiffres sont très proches de ceux qui avaient été évalués par le FMI (28,3 milliards de dirhams, soit 2,7% du PIB), qui a mis en évidence que le transfert de bénéfices des multinationales affecte en premier lieu les pays en développement comme le Maroc.[87] La nature même de l'évasion et la fraude fiscales oblige à la prudence sur ces estimations.[88] Mais de nombreux autres indices permettent de se rendre compte indirectement de l'ampleur du phénomène.

L'ampleur de l'évasion fiscale tient aussi à la faiblesse de la répression et une certaine perception d'impunité. La lutte contre l'évasion fiscale s'établit à trois niveaux. D'abord, les réformes législatives, puis l'administration, c'est-à-dire la direction des impôts, et finalement la justice. Il existe malheureusement à chacune de ces étapes plusieurs portes de sortie pour les fraudeurs qui conduisent de fait à l'impunité fiscale au Maroc. Le Maroc fait par ailleurs preuve d'une certaine clémence vis-à-vis des infractions fiscales. En 2014 puis en 2018, le Parlement a voté des amnisties pour les contribuables, y compris étrangers, ayant « omis » de déclarer les avoirs qu'ils détiennent à l'étranger (revenus issus de la location d'un bien, plus-values de cessions immobilières, dividendes, intérêts, etc.), en échange d'une contribution libératoire de 10%.

INDICE DE L'ENGAGEMENT A LA REDUCTION DES INEGALITES D'OXFAM

De manière générale, les caractéristiques de la fiscalité marocaine sont inadaptées et insuffisantes pour réduire les inégalités. Une assiette étroite et une progressivité limitée, combinées à des dépenses fiscales peu appropriées, de nombreuses exemptions et une fraude et évasion fiscales conduisent à amoindrir la force de la fiscalité dans son rôle redistributeur.

Cette situation est soulignée dans un indicateur composite créé par Oxfam pour mesurer l'engagement des États à la réduction des inégalités. Cet indicateur se base sur l'analyse, par pays, de trois piliers[89] : les dépenses sociales qui financent les services publics, comme l'éducation, la santé et la protection sociale, qui ont un effet progressif et contribuent à la réduction des niveaux d'inégalité existants ; la fiscalité progressive, qui consiste à imposer davantage les entreprises et les individus les plus fortunés, afin de redistribuer les ressources au sein de la société et d'assurer le financement des services publics et le niveau des salaires, le renforcement des droits du travail, notamment pour les femmes, qui constituent un levier essentiel de réduction des inégalités. Le Maroc se classe 98eme sur un total de 157 pays analysés dans l'indice, ce qui reflète une utilisation des politiques publiques pour la réduction des inégalités largement en dessous de son potentiel.[90]

Le pilier « fiscalité progressive » de l'Indice tient compte des éléments suivants[91] : le degré de progressivité du système fiscal et l'incidence de l'impôt dans la réduction des inégalités; le montant des recettes fiscales par rapport à son assiette fiscale et à son potentiel fiscal; si le pays s'adonne ou non à des pratiques fiscales dommageables. Pour ce pilier, le Maroc se classe 78ème sur un total de 157 pays, bien en dessous de pays comme la Turquie, l'Algérie ou le Pérou dont le système fiscal permet une plus large incidence dans la réduction des inégalités. De la même façon, au niveau de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, le Royaume se classe 6ème sur un total de 11 pays. Il est donc clair que le classement du Maroc indique une position insuffisante en ce qui concerne la progressivité de la politique fiscale. Surtout, un sous-indicateur en particulier tire le score du Maroc vers le bas : l'impact de

l'impôt sur les sociétés, sur le revenu et de la TVA sur le coefficient de GINI. Ici le Royaume se classe 153ème sur 157 pays, indiquant une politique fiscale régressive qui accentuerait les inégalités.

Figure 18 : Progressivité de la politique fiscale selon l'indicateur ERI d'Oxfam

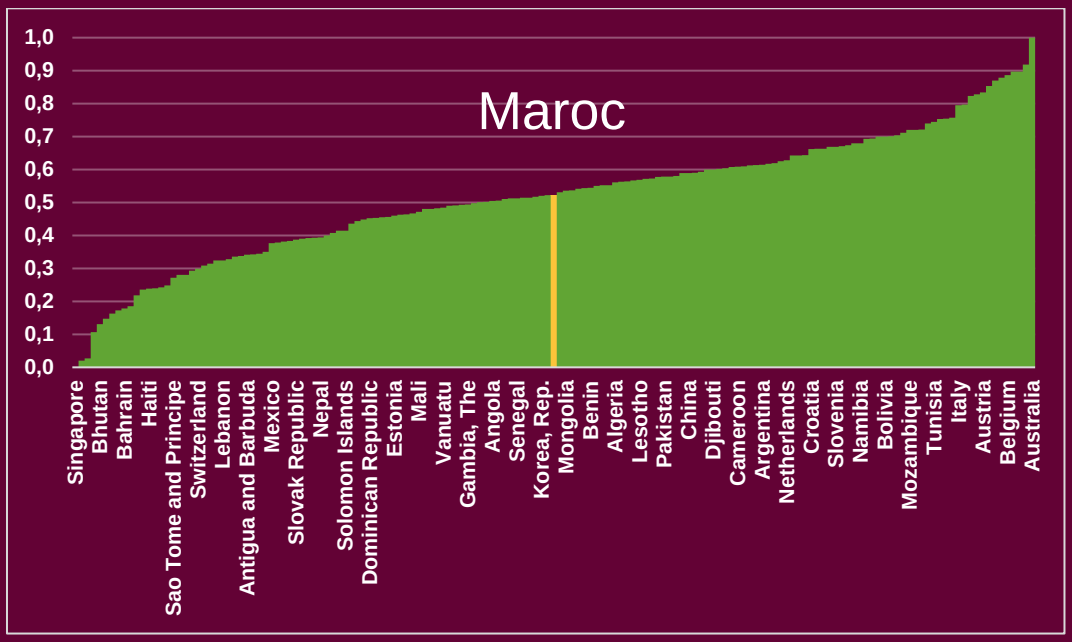

UNE CORRUPTION RAMPANTE

Les questions de gouvernance privent également le Maroc d´importantes recettes fiscales. Le FMI évalue l'impact de la corruption à 2% du PIB (l'OCDE l'estime à 5%), soit, pour le Maroc, 20,7 milliards de dirhams en 2017. Transparency International Maroc avance une estimation bien supérieure, de l'ordre de 200 à 300 milliards de dirhams. Le Maroc occupe la 81ème place sur 180 dans le Baromètre de la perception de la corruption, indiquant une très forte prégnance du phénomène dans le pays. Près de 40% des entreprises rapportent avoir été confrontées à une demande de cadeaux ou de paiements informels et la corruption représente le principal frein au développement des entreprises pour plus d'un cinquième d'entre elles.[92]

La Constitution de 2011 est à bien des égards une avancée significative dans la lutte contre la corruption : en particulier, elle créée une Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption; elle criminalise un certain nombre de pratiques tels que les conflits d'intérêt, les délits d'initié, le trafic d'influence et de privilèges, l'abus de position dominante et de monopole; elle renforce le principe de la bonne gouvernance et l'obligation d'aligner les services publics sur les normes de transparence, de reddition de comptes et de responsabilité; consacre le droit d'accès à l'information et le rôle de la société civile.

Pour faire aboutir les ambitions de la Constitution, une stratégie nationale de lutte contre la corruption a été lancée en 2016. Cette initiative ambitieuse semble témoigner de l'importance qu'accorde l'État à ce fléau. Cependant, et malgré ce cadre légal encourageant, se pose le défi de son application.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSIONS

Le système fiscal basé sur la justice, l'équité, la transparence et la simplicité peut être un outil très puissant de développement alliant efficacité économique et justice sociale.

Dans la pratique, la fiscalité est encore trop largement utilisée au service des intérêts de minorités, qu'il s'agisse des particuliers les plus aisés (faible taxation du capital, impôt très peu progressif), ou de grandes entreprises (exemptions et exonérations fiscales pour certains secteurs ou activités). Au prétexte de stimuler l'activité économique, l'État se prive ainsi de montants considérables de recettes fiscales qui sont pourtant essentielles pour réduire les inégalités, le rendant plus vulnérable car faiblement auto-suffisant et dépendant d'autres acteurs (créanciers privés, institutions internationales). Il subit aussi de manière involontaire des pertes fiscales du fait de pratiques de fraude, d'évasion fiscale et de corruption largement répandues.

Cette situation est à contresens de ce dont le Maroc a besoin pour assurer le bien-être de sa population. Le système fiscal ne doit pas constituer une variable d'ajustement destinée à intégrer la Maroc dans la mondialisation économique. Le nivellement par le bas de l'impôt n'est en rien une solution de long-terme. Au contraire, c'est un système fiscal juste, équitable et efficace qui assurera au Maroc un développement équilibré.

Selon une étude commandée par le Ministère de l'Économie et des Finances,[93] les principaux défis que doit relever le Maroc sont « la formalisation du marché de travail, la lutte contre la corruption, le renforcement de la couverture du territoire par les services publics, la normalisation accrue de l'information sur la qualité des biens et des services et la consolidation de l'efficacité de l'administration fiscale dans la collecte de l'impôt et de sa capacité à limiter la fraude fiscale ».

UNE FISCALITE JUSTE ET EQUITABLE POUR CONTRER LES INEGALITES

Le débat impulsé par le Roi après son discours au Parlement en octobre 2018 a permis de lancer un chantier de réflexion autour du modèle de développement du Maroc, attestant de fait de ses limites marquées par une prédominance de l'économie de rente et le recours à des pratiques exclusives et non transparentes.

Une commission ad-hoc est chargée d'agencer et de structurer les contributions des différents acteurs marocains afin d'orienter le devenir du Royaume. Depuis lors, le manque d'inclusion et d'équité au sein de la société marocaine est souligné par les différentes parties prenantes. Néanmoins, alors que les propositions s'égrènent progressivement, il est vivement souhaitable qu'un débat public soit impulsé sur ces sujets de société, avec des espaces de participation citoyenne regroupant l'ensemble des acteurs, et notamment les acteurs de la société civile.

A l'heure actuelle, il est urgent de prendre des mesures politiques intégrées et concertées pour contrecarrer la dynamique inégalitaire.

Alors que la 3e édition des Assises de la fiscalité se déroulera les 3 et 4 mai 2019 à l'initiative du ministère de l'Économie et des Finances, **Oxfam dresse avec ce rapport un état des lieux du système fiscal au Maroc et formule des pistes et des recommandations pour faire de l'impôt un instrument de réduction des inégalités**. Bien entendu, la seule fiscalité ne saurait suffire à réduire durablement et drastiquement les écarts de richesses dans le pays. Dans les prochains mois, Oxfam Maroc prendra position avec ses partenaires sur les autres thématiques essentielles à savoir l'accès aux opportunités économiques et le travail décent, les services publics de qualité, la lutte contre la corruption, les inégalités femmes-hommes ou territoriales, entre autres.

1. AMELIORER LA PROGRESSIVITE DE L'IMPOT ET ELARGIR L'ASSIETTE FISCALE.

La fiscalité marocaine pêche par deux écueils importants : une faible progressivité et une assiette réduite. Il est donc nécessaire d'introduire de nouvelles tranches pour l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu, afin de faire contribuer davantage les contribuables plus aisés et d'alléger la pression fiscale qui pèse injustement sur certains contribuables. Dans le même temps, il est nécessaire d'élargir l'assiette sur laquelle repose l'impôt, en supprimant les nombreuses exemptions actuelles et en intégrant de nombreux pans de l'économie ou professions au sein du champ fiscal. Ainsi, les exemptions concernant l'agriculture ou l'immobilier, qui favorisent les grands propriétaires, incitent à la rente au détriment de l'activité productive créatrice d'emplois et créent des distorsions importantes dans l'allocation des ressources, doivent être amoindries ou supprimées.

2. INTRODUIRE UNE FISCALITE PROGRESSIVE SUR LE PATRIMOINE.

Une taxation progressive sur le patrimoine permettrait de réduire les inégalités intergénérationnelles, y compris sur des questions concernant l'égalité de genre telles que l'héritage, apparait incontournable.

3. AMELIORER LE SYSTEME DE REMBOURSEMENT DE LA TVA.

Les retards importants de l'administration fiscale ont entraîné des difficultés de trésorerie pour de nombreuses entreprises. Cela a eu pour conséquence de désinciter les entreprises à rentrer dans le champ formel de déclaration, de freiner les embauches et de perturber le fonctionnement de leur activité.

4. METTRE FIN AUX EXEMPTIONS ET INCITATIONS FISCALES INEFFICACES.

Les incitations et exemptions fiscales massives pour attirer des entreprises, notamment étrangères, doivent être revues surtout quand il n'existe pas de retour social. Si la volonté d'industrialiser le pays est louable, elle ne peut se faire à un coût aussi élevé, sur la base d'une taxation aussi faible des profits. Le Royaume dispose d'avantages comparatifs indéniables et doit en outre être beaucoup plus exigeant en ce qui concerne les contreparties de ces incitations fiscales, en termes d'emplois notamment. Par ailleurs, à l'échelle globale, perpétuer ce moins disant fiscal et entretenir la concurrence entre États pour proposer une fiscalité toujours plus complaisante aura à terme des conséquences néfastes.

5. CREER LES CONDITIONS OPTIMALES POUR LE DEBAT SOCIAL ET REVALORISATION DU ROLE DES ACTEURS SOCIAUX

Une revalorisation du rôle des syndicats de travailleurs s'impose pour permettre de rééquilibrer le débat. Le taux de syndicalisation est en effet très faible au Maroc puisque seuls 3,3% des actifs occupés appartiennent à un syndicat et la tendance est à l'augmentation du nombre d'entreprises fonctionnant sans la présence de syndicat. De fait, le débat est fortement influencé aujourd'hui par la voix des syndicats du patronat.

6. MESURER CORRECTEMENT LES FAITS SOCIAUX POUR MIEUX Y REPONDRE.

Si la décision politique est un prérequis à tout changement des règles du jeu fiscal, il est également primordial de mesurer et de cibler ses enjeux. En effet, l'état actuel des données statistiques ne permet pas de mettre en place, ou même de penser, une imposition patrimoniale ou des revenus juste et redistributive. Le Haut-Commissariat au Plan ne calcule pas la pauvreté et les inégalités à partir des revenus mais de la consommation. Cela limite l'ampleur de la problématique et empêche les décideurs d'y répondre efficacement. Également, il est déterminant de cibler de manière efficace les populations les plus vulnérables et réduire l'impact des dépenses sur le budget de l'État. La mise en place progressive d'un identifiant unique est un signe encourageant et doit être poursuivie.

Oxfam au Maroc réitère que derrière les inégalités il y a des choix politiques et qu'il appartient au gouvernement et aux différentes institutions concernées de s'attaquer au fléau des inégalités en instaurant un modèle de développement durable et inclusif qui bénéficie à toutes et tous, et non à quelques privilégiés, en commençant par mesurer plus finement les écarts de richesses dans le pays.

La façon dont l'économie est structurée n'est pas une fatalité et des solutions existent : garantir un partage des richesses plus équitable, le respect des droits des travailleurs, faciliter l'accès au travail digne et décent. Pour les femmes et les jeunes en particulier. Une économie plus humaine exige des choix politiques et économiques en faveur d'une fiscalité juste et progressive pour imposer davantage ceux qui en ont les moyens, de lutter contre l'évasion fiscale pour financer des services publics de qualité comme l'éducation et la santé, de lutter contre les disparités salariales et d'améliorer la gouvernance à travers la reddition des comptes, la transparence, l´accès à l´information et la participation de la société civile en ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.

RECOMMANDATIONS

La lutte contre les inégalités et la pauvreté doit être au cœur de l'ensemble des actions de politiques publiques au Maroc et mener le gouvernement à un plan d'action urgent:

1. **Développer un plan national contre les inégalités**

   - Adopter un **objectif ambitieux et quantifié de réduction des inégalités à l'horizon 2030** dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD).
   - Produire des **données statistiques mises à jour régulièrement et disponibles publiquement sur la disparité des revenus et la concentration de la richesse** (au-delà de la consommation).
   - Prendre des **mesures urgentes et concrètes pour corriger les disparités régionales, les inégalités de genre et améliorer la gouvernance** à tous les niveaux.
   - Améliorer la répartition primaire des revenus en appliquant une **règle de type « 1 à 20 entre le salaire le plus élevé et le salaire médian au sein de l'administration**, ainsi qu'en édictant des règles de bonne conduite et éventuellement des incitations, fiscales ou non, à l'intention du secteur privé pour que celui-ci se saisisse de cette problématique.
   - **Lancer un plan de formalisation de l'activité économique**, en mettant en avant de manière plus marquée les avantages: sécurité sociale, conservation et transferts des droits à la retraite en changeant d'emploi, mesures de simplification fiscale ou d'accès au crédit entre autres.

2. **Pour une fiscalité juste qui contribue à réduire les inégalités:**

   - **Améliorer la progressivité de système fiscal dans son ensemble,**
     - **Pour les impôts sur le revenu, introduire de nouvelles tranches**, ce qui permettrait de faire reposer la pression fiscale sur les niveaux de revenus les plus élevés au bénéfice des tranches les plus faibles.
     - **Introduire une fiscalité progressive du patrimoine détenu et transmis** afin de réduire les inégalités intergénérationnelles, de genre et de richesse.
     - **Introduire une analyse genrée de l'ensemble des impôts pour contribuer à réduire les inégalités entre femmes et hommes.**

- **Élargir l'assiette fiscale pour rendre plus juste la contribution de l'ensemble des acteurs économiques du pays**
    - **Augmenter la contribution effective de l'impôt sur les sociétés**. Les grandes entreprises doivent s'acquitter de leur juste part d'impôts en alignant leur contribution fiscale à leur activité économique réelle.
    - **Revoir le fonctionnement des pratiques fiscales pernicieuses** (conditions fiscales et fonctionnement des zones offshore, etc.). L'Etat marocain ne doit pas renoncer à de précieuses ressources fiscales au nom de l'attractivité économique.
    - **Alléger les nombreuses exemptions actuelles pour ne retenir que celles qui ont un impact social**, après une analyse coût-avantage et un processus transparent sur une durée de temps prédéfinie.
    - **Intégrer au sein du champ fiscal de nombreux pans de l'économie ou professions**, notamment les secteurs de l'agriculture ou de l'immobilier qui favorisent les grands propriétaires, incitent à la rente au détriment de l'activité productive créatrice d'emplois.

- **Faire de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale une priorité**
    - **Améliorer le système de remboursement de la TVA** en simplifiant d'avantage la procédure, la rendre transparente et réduire la durée de traitement des dossiers des contribuables **contre tout abus ou fraude.**
    - **Renforcer les dispositions anti-évasion fiscale**, les mécanismes de contrôle et une liste de paradis fiscaux ambitieuse et objective, accompagnée de sanctions.

PARTAGER LA RICHESSE AVEC CELLES ET CEUX QUI LA CRÉENT

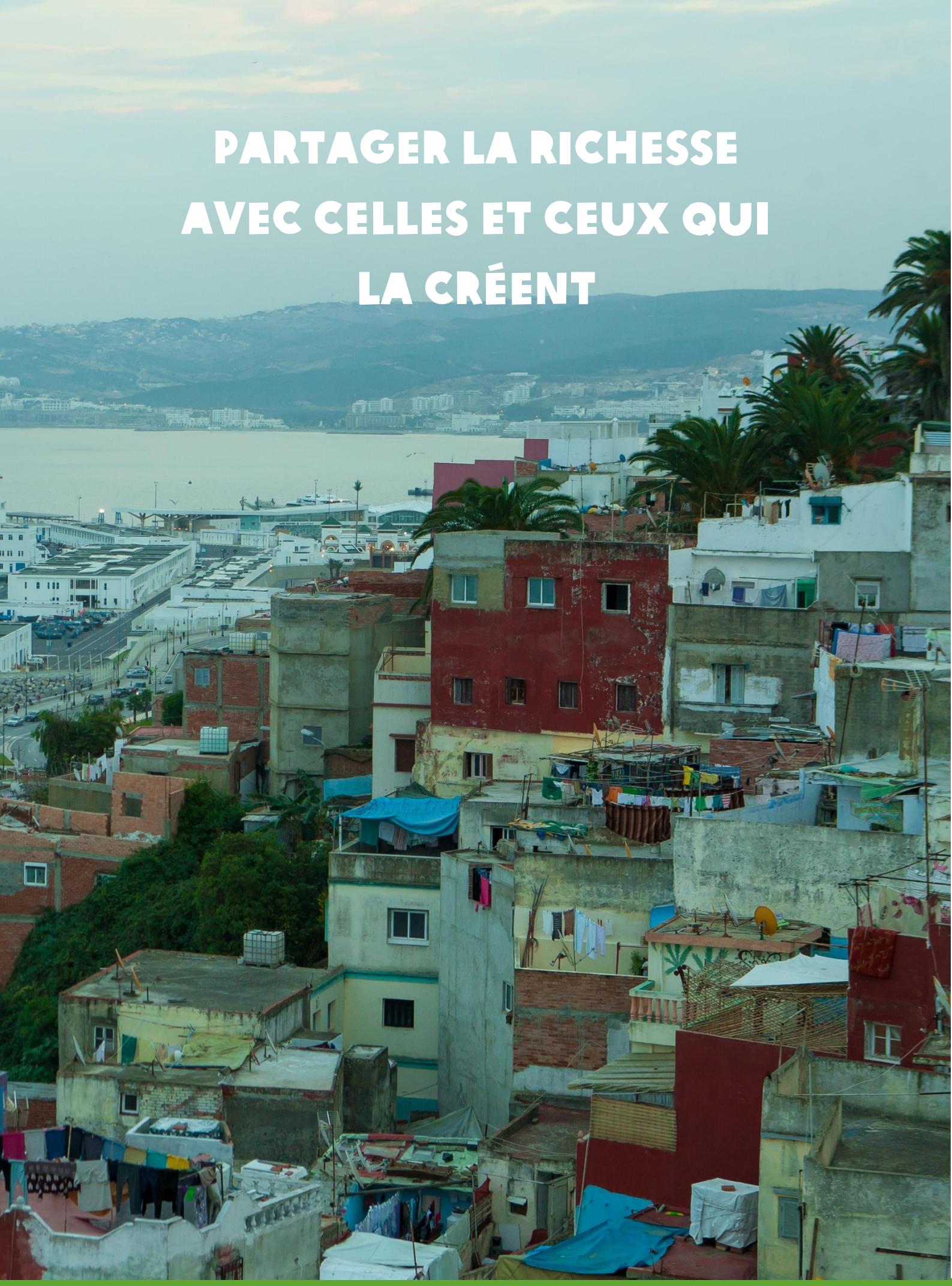

[1] Indicateurs de développement dans le monde. Banque mondiale.
[2] Ibid.
[3] Banque mondiale. 2018. Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire.
[4] L'effet de la réduction des inégalités sur la pauvreté est bien plus important et est détaillé plus loin dans le rapport.
[5] Calculé en fonction du seuil de pauvreté national. En 2014, le seuil de pauvreté était de 4 667 dirhams de dépenses annuelles en milieu urbain et 4 312 dirhams en milieu rural.
[6] https://www.hcp.ma/Principaux-resultats-de-la-cartographie-de-la-pauvrete-multidimensionnelle-2014-Paysage-territorial-et-dynamique_a2023.html
[7] Au Maroc, la répartition des ménages en fonction de leur consommation place une grande partie de ceux-ci à la « marge » de la distribution.
[8] HCP. Vulnérabilité et comportement démographique.
[9] Rachida El Azzouzi, « Au Maroc, un boycott contre la vie chère », Médiapart, 5 juin 2018.
https://www.mediapart.fr/journal/international/050618/au-maroc-un-boycott-contre-la-vie-chere
[10] El Mehdi Berrada, « Maroc, le Parlement rend public un rapport sur les prix des carburants sur fond de boycott commercial », Jeune Afrique, 17 mai 2018.
https://www.jeuneafrique.com/560340/economie/maroc-le-parlement-rend-public-un-rapport-sur-les-prix-des-carburants-sur-fond-de-boycott-commercial/
Une version du rapport en arabe est disponible dans l'article suivant : « Rapport sur le prix des hydrocarbures », L'économiste, 11 mai 2018.
https://www.leconomiste.com/flash-infos/doc-le-rapport-sur-les-prix-des-hydrocarbures
[11] Ce chiffre a été obtenu en appliquant à la richesse cumulée des trois milliardaires marocains le taux moyen de croissance de la richesse des individus très fortunés (High Net Worth Individuals) en 2015 (soit 4%) selon le World Wealth Report 2016 de CapGemini.
https://www.capgemini.com/consulting-fr/wp-content/uploads/sites/31/2017/08/world_wealth_report_wwr_2016_france_june2016.pdf. La croissance en un an de la fortune de ces trois milliardaires représente donc 1 766 880 000 dirhams.
Par ailleurs, les données sur la distribution de la richesse (consommation) par décile fournies par le HCP et la Banque Mondiale (HCP et Banque Mondiale, Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire, 2001-2014, 2017) ont permis de calculer la valeur de la richesse au sein du premier décile (10% des individus les plus pauvres). La borne inférieure du premier décile n'étant pas définie par le HCP, nous l'avons définie en appliquant le même écart qu'entre les deux bornes du deuxième décile. En multipliant la moyenne de la richesse au sein du premier décile par 3 377 000 (10% de la population), on obtient la richesse cumulée (consommation) par an des 10% de la population.
[12] Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages.
[13] Banque mondiale. 2018. Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du 3ème millénaire.
[14] En l'absence de statistiques sur les revenus, le coefficient de Gini au Maroc est appréhendé selon les dépenses de consommation.
[15] Dernière année disponible.
[16] Dernière année disponible.
[17] Tamsamani, Yasser Y., Brunet-Jailly, Joseph, Komat, Abdellatif et Mourji, Fouzi. Mémorandum pour un modèle alternatif de développement au Maroc.
[18] A noter que les statistiques sur ces questions sont parcellaires au Maroc, pays qui ne figure pas dans la base ILOSTAT.
[19] Thomas Piketty, Le Capital au XXIe siècle, Le Seuil, coll. « Les Livres du nouveau monde », 5 septembre 2013, 976 p.
[20] https://afsee.atlanticfellows.org/blog/2018/inequality-runs-deeper-than-income

[21] Banque mondiale. 2018. Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du 3ème millénaire.
[22] Un tiers de la population est aujourd'hui encore analphabète, 60% pour les femmes en zone rurale.
[23] Chauffour, Jean-Pierre. 2018. Le Maroc à l'horizon 2040.
[24] L'abscisse du graphique montre que le Maroc obtient les plus mauvais résultats de la cohorte, quand l'ordonnée indique que ses résultats sont les plus disparates.
[25]https://www.education-inequalities.org/countries/morocco/indicators/rlevel_prim#?dimension=all&group=all&age_group=|rlevel1_prim&year=|2011
[26] Jihane Gattioui, « Enseignement privé : les tarifs bientôt plafonnés ? », LesEco.ma, 14 juin 2018.
http://www.leseco.ma/economie/67424-enseignement-prive-les-tarifs-bientot-plafonnes.html
[27] Ghalia Kadiri, « Au Maroc, la disparition des écoles publiques accélère la marchandisation de l'éducation », Le Monde, 21 novembre 2016
https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/11/21/au-maroc-la-disparition-des-ecoles-publiques-accelere-la-marchandisation-de-l-education_5035293_3212.html
[28] « Le secteur moderne se trouve quasi essentiellement dans les zones urbaines, dans la mesure où les investisseurs ne s'intéressent pas aux zones rurales non rentables. ».
Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique, *Rapport sur un préscolaire équitable et de qualité*, 2017.
[29] Rapport alternatif soumis par plusieurs organisations de la société civile au groupe de pré-session du Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels de l'ONU, 2015.
http://globalinitiative-escr.org/wp-content/uploads/2015/02/280115-Rapport-CESCR-Maroc-privatisation-%C3%A9ducation-final.pdf
[30] Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique, *Rapport sur un préscolaire équitable et de qualité*, 2017.
[31] La liste n'est ici pas exhaustive.
[32] Acronyme anglais signifiant : Not in Education, Employment or Training. En clair, cette catégorie, principalement utilisée pour la population jeune (15-29 ans), recouvre les individus sortis du système scolaire, ne travaillant pas et ne participant pas à une formation professionnelle.
[33] Le chiffre indiqué se réfère au taux d'activité, qui inclut à la fois les personnes en emploi et celles recherchant un emploi, et donc au chômage. Seules les personnes déclarant ne pas chercher un travail en sont donc exclues.
[34] La définition retenue pour l'informalité est ici l'absence de couverture médicale. L'emploi public, donc formel, regroupant environ 8% de l'emploi total, seulement 12% de l'emploi au Maroc relève du secteur privé formel.
[35] Banque mondiale. 2018. Le marché du travail au Maroc : défis et opportunités.
[36] Voir note détaillant les calculs et sources de « L'augmentation de la fortune des trois milliardaires marocains en un an équivaut à la consommation d'environ 820 763 Marocains parmi les 10% les plus pauvres ou de 699 848 personnes parmi les 20% de Marocains les plus pauvres ».
Selon les mêmes hypothèses, l'augmentation journalière de la fortune des trois milliardaires marocains est estimée à 10 588 millions de dirhams.
Le SMIG en 2018 est de 2 570,86 dirhams par mois soit 30 850 dirhams par an. Ojra Blog, Gestion de la paye Maroc : valeur du SMIG au 1er janvier 2018, 2 janvier 2018. http://blog.ojraweb.com/gestion-de-la-paie-maroc-valeur-du-smig-au-01-janvier-2018/
[37] Avis du Conseil Économique Social et Environnemental sur la protection sociale au Maroc. http://www.ces.ma/Documents/PDF/Auto-saisines/2018/AS34-2018/Av-AS34-VF.pdf
[38] H. El Moussaoui, S. Mengad, « Les petites bonnes au Maroc : nouveau visage de l'esclavagisme », LibreAfrique, 24 juin 2015.

http://www.libreafrique.org/SihamMengat-bonnes-marocaines-240615

[39] Loi n°19-12 fixant les conditions de travail et d'emploi des travailleuses et travailleurs domestiques, 10 août 2016
https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/105362/128832/F-1170153818/MAR-105362.pdf

[40] Khadija Masmoudi, « Travail domestique : les obligations qui attendent les employeurs », L'économiste, 4 août 2017
http://www.leconomiste.com/article/1015827-travail-domestique-les-obligations-qui-attendent-les-employeurs

[41] Le SMIG mensuel au 1er janvier 2018 est fixé à 2570, 86 dirhams.
Ojra Blog, Gestion de la paye Maroc : valeur du SMIG au 1er janvier 2018, 2 janvier 2018
http://blog.ojraweb.com/gestion-de-la-paie-maroc-valeur-du-smig-au-01-janvier-2018/

[42] Kenza Iraki, « Imane, 17 ans, flouée par une nouvelle loi qui ne change rien à sa condition de « petite bonne », TelQuel, 16 août 2017.
https://telquel.ma/2018/09/14/apres-la-religion-lhistoire_1610437/

[43] Loi n°27-14 relative à la lutte contre la traite des humains, 25 août 2016.
https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/103357/125489/F1582466313/MAR-103357.pdf

[44] H. El Moussaoui, S. Mengad, « Les petites bonnes au Maroc : nouveau visage de l'esclavagisme », LibreAfrique, 24 juin 2015.
http://www.libreafrique.org/SihamMengat-bonnes-marocaines-240615

[45] L'OCDE évoque un flux sortant d'émigration de 100 000 Marocains par an.

[46] Haut-Commissariat au Plan. 2014. Mobilité sociale intergénérationnelle au Maroc.

[47] Tamsamani, Yasser Y., Brunet-Jailly, Joseph, Komat, Abdellatif et Mourji, Fouzi. Mémorandum pour un modèle alternatif de développement au Maroc.

[48] Plus l'élasticité est grande, plus la mobilité sociale est faible. Une parfaite mobilité sociale indiquerait aucune influence de la situation familiale sur le revenu des enfants, et impliquerait donc une élasticité égale à 0.

[49] Une plus forte élasticité intergénérationnelle du revenu implique une plus faible mobilité intergénérationnelle.

[50] Redaelli, Daniel Gerszon Mahler, Rakesh Gupta N. Ramasubbaiah, and Stefan Thewissen. 2018. Fair Progress? Economic Mobility across Generations around the World. Washington, DC: World Bank.

[51] Il convient d'être vigilant sur ces statistiques car certains chiffres prennent en compte la part du secteur de la santé dans l'économie, toutes dépenses confondues (publiques, privées, des ménages, etc.).

[52] Loi 131-13 du 19 février 2015 relative à l'exercice de la médecine, art. 60.
http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/lois/Loi_131.13_Fr.pdf?ver=2016-02-05-112006-000

[53] Fayza Senhaji, « Santé : le RAMED bientôt étendu aux cliniques privées », e 360, 31 juillet 2018.
http://fr.le360.ma/societe/sante-le-ramed-etendu-aux-cliniques-privees-171324

[54] Dont 54% en milieu rural et 60% en milieu urbain.
HCP, Les cahiers du plan n°50*, Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire*, 2018.

[55] Ibid.

[56] Annexe au Projet de Loi de Finances 2018 : *note sur la répartition régionale de l'investissement*, 2017.
http://lof.finances.gov.ma/sites/default/files/budget/files/nrri_fr.pdf

[57] HCP, *Les cahiers du plan n°50, Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire*, 2018.
https://www.hcp.ma/Les-Cahiers-du-Plan-N-50-Janvier-Fevrier-2018_a2152.html

[58] HCP, *Les cahiers du plan n°50, Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire*, 2018.

[59] Chauffour Jean-Pierre. 2018. Le Maroc à l'horizon 2040.

[60] World Economic Forum. 2017. Global Gender Gap. http://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2017.pdf
[61] Bureau International du Travail. 2018. Care work and care jobs for the future of decent work. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/--publ/documents/publication/wcms_633135.pdf
[62] Haut-Commissariat au Plan. 2018. La femme marocaine en chiffres. Évolution des caractéristiques démographiques et socioprofessionnelles.
[63] La faible participation des femmes au marché du travail renforce cette discrimination, les revenus du ménage dépendant généralement des hommes.
[64] Noureddine Bensouda, « Le regard d'un Etat étranger sur les taux de TVA : l'exemple du Maroc », L'économiste.com, 15 avril 2014 [consulté le 8 août 2018].
https://www.leconomiste.com/article/935651-le-regard-d-un-etat-etranger-sur-les-taux-de-tva-l-exemple-du-marocpar-noureddine-ben
[65] Plus exactement, il s'agissait en fait de la Taxe sur les Produits et les Services (TPS) instituée en 1961 que la TVA a remplacé en 1986.
[66] Noureddine Bensouda, « Le regard d'un Etat étranger sur les taux de TVA : l'exemple du Maroc », L'économiste.com, 15 avril 2014 [consulté le 8 août 2018].
https://www.leconomiste.com/article/935651-le-regard-d-un-etat-etranger-sur-les-taux-de-tva-l-exemple-du-marocpar-noureddine-ben
[67] «*[…] staff recommended a comprehensive strategy aiming to: align reduced VAT rates on manufacturing goods and services with the standard VAT rate; reduce tax exemptions […]* ».
FMI, *2017 Article IV Consultation : Morocco*, mars 2018, p. 15.
http://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2018/03/12/Morocco-2017-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-the-45713
[68] Le Baromètre d'engagement à la réduction des inégalités publié par Oxfam le 9 octobre 2018 et dans lequel le Maroc se classait 98 tient aussi compte de ces taux différenciés pour les produits de première consommation comme un élément positif pour mitiger la régressivité de la TVA. https://www.oxfam.org/fr/rapports/indice-de-lengagement-la-reduction-des-inegalites-2018
[69] « La TVA ne touche pas de grands pans de l'activité économique. Des circuits entiers de production ou de distribution restent en effet en dehors du champ des impôts, alourdissant d'autant la part supportée par le secteur formel, et plus particulièrement les entreprises les plus transparentes. »
CESE, *Le système fiscal marocain, développement économique et cohésion sociale*, 2012, p. 67.
http://www.cese.ma/Documents/PDF/Avis%20Fiscalite%20FR%20(2).pdf
[70] https://www.lavieeco.com/news/economie/la-part-de-la-tva-dans-les-recettes-fiscales-est-tres-elevee-au-maroc.html
[71] Ibid.
[72] Najib Akesbi, « La réforme fiscale au Maroc, conjuguer efficacité et équité », Présentation Power Point à l'occasion du 7ème congrès de l'AMSE, 14 juin 2013.
http://www.amse.ma/doc/Najib_reformer_reforme.pdf
[73] Code Général des impôts 2018, art. 73, p. 112
https://portail.tax.gov.ma/wps/wcm/connect/30b7372b-68d0-462f-b40b-bd5c9f642a26/CGI_2018_FR.pdf?MOD=AJPERES&CACHEID=30b7372b-68d0-462f-b40b-bd5c9f642a26
[74] Ibid.
[75] Un montant qui a diminué d'environ 3 milliards d'euros depuis la réforme fiscale de 2017 qui a transformé l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en un impôt sur la fortune immobilière (IFI).
[76] OCDE Revue statistics Database.
[77] http://fr.le360.ma/economie/controles-fiscaux-nouvelle-offensive-de-la-dgi-164887
[78] CESE, *Le système fiscal marocain, développement économique et cohésion sociale*, 2012, p. 64.

http://www.cese.ma/Documents/PDF/Avis%20Fiscalite%20FR%20(2).pdf

[79] Exonération totale durant les 5 premières années d'exploitation et application du taux de 8,75% pour les 20 exercices consécutifs qui suivent le 5ème exercice d'exonération totale.

[80] Impôt sur les Sociétés dans la zone franche d´exportation : https://aafir.ma/zones-franches-dexportation-zfe-maroc/

[81] Renault : 400 millions d'euros pour la deuxième phase de l'usine de Tanger. https://www.usinenouvelle.com/article/renault-400-millions-d-euros-pour-la-deuxieme-phase-de-l-usine-de-tanger.N206952

[82] Commentaire de Renault sur cette partie de notre rapport : « Tout d'abord, l'élément principal d'attractivité du Maroc est sa localisation géographique comme pont entre l'Europe et l'Afrique. En effet, si une partie de la production du Groupe Renault au Maroc est exportée vers l'Europe, le Maroc est également un acteur majeur dans les échanges économiques avec l'ensemble du continent africain. Ensuite, l'implantation de Renault s'inscrit dans le cadre de la politique d'industrialisation du Maroc voulue par le Royaume et qui dépasse les frontières de la zone tangéroise. Enfin, toute entreprise qui s'installe dans une zone franche au Maroc est exempte d'impôts pendant les 5 premières années. Mais après cette période, les entreprises rejoignent le régime d'imposition ; ceci est bien sûr également le cas pour Renault. »

[83] Le 12 mars 2019, l'Union européenne a publié sa première mise à jour annuelle de la liste noire européenne des paradis fiscaux. La liste noire comprend 15 pays : Aruba, La Barbade, Belize, les Bermudes, la Dominique, Fiji, Guam, les îles Marshall, Oman, les îles Samoa, les îles Samoa américaines, Trinité-et-Tobago, les Emirats Arabes Unis, les îles Vierges américaines et le Vanuatu mais omet 5 paradis fiscaux notoires que sont le Panama, Hong Kong, l'île de Man, Guernesey et Jersey. Dans son rapport « Tirés d'affaire », Oxfam a analysé la liste des paradis fiscaux et décrypté le processus mis en œuvre par l'Union européenne : https://www.oxfam.org/fr/rapports/tires-daffaire.

« Paradis fiscaux, la liste noire de l'Union Européenne », Toute l'Europe.eu, 1er juin 2018.

[84] « Letter for the attention of the authorities of the Kingdom of Morocco », 23 octobre 2017, dans Secrétariat Général du Conseil de l'Union européenne, « Compilation of letters seeking commitment », 6 mars 2018, p. 122. http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-6671-2018-INIT/en/pdf

[85] Royaume du Maroc, « Evaluation du Maroc en matière de bonne gouvernance fiscale », 29 novembre 2017, dans Secrétariat Général du Conseil de l'Union Européenne, « Compilation of commitment letters received from jurisdictions - Morocco », 12 mars 2018. http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-6972-2018-ADD-12/en/pdf

[86] Alex Cobham, Petr Jansky, in partnership with United Nations University World Institute for Developments Economics Research (UNI-WIDER), « Global distribution of revenue loss from tax avoidance. Re-estimation and country results », WIDER Working Paper 2017/55, mars.2017.https://www.wider.unu.edu/sites/default/files/wp2017-55.pdf

[87] Ernesto Crivelli, Rood A. de Mooij, Michael Keen, « Base Erosion, Profit Shifting and Developing countries », IMF Working Paper, WP/15/118, 2015. https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2016/12/31/Base-Erosion-Profit-Shifting-and-Developing-Countries-42973

[88] L'évasion et la fraude fiscales sont par nature très difficiles à quantifier. Elles le sont d'autant plus dans un pays comme le Maroc qui ne dispose pas toujours de données fiscales suffisantes (a fortiori lorsque celles-ci ne sont pas accessibles aux chercheurs et journalistes) et dont le secteur informel est très développé.

[89] Oxfam. 2018. Indice de l'engagement à la réduction des inégalités 2018. Classement mondial des États selon leurs actions concrètes pour s'attaquer à l'écart entre riches et pauvres.

[90] A noter qu'au total, le Maroc se classe 98ème pour son engagement à la réduction des inégalités sur un total de 157 pays. Le Royaume est notamment pénalisé par le pilier concernant le droit du travail et les salaires.
[91] Oxfam. 2018. Indice de l'engagement à la réduction des inégalités 2018. Classement mondial des États selon leurs actions concrètes pour s'attaquer à l'écart entre riches et pauvres.
[92] Banque mondiale. 2013. Morocco's enterprise survey.
[93] Gouvernance, qualité institutionnelle et développement économique : Quels enseignements pour le Maroc ? avril 2018

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 19 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)

Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)

Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)

Oxfam Brésil (www.oxfam.org.br)

Oxfam Canada (www.oxfam.ca)

Oxfam France (www.oxfamfrance.org)

Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)

Oxfam Grande-Bretagne (www.oxfam.org.uk)

Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)

Oxfam IBIS (Danemark) (www.oxfamibis.dk)

Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)

Oxfam Intermón (Espagne) (www.intermonoxfam.org)

Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)

Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)

Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)

Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz)

Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl)

Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

Oxfam Afrique du Sud (www.oxfam.org.za)

Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org. Courriel : advocacy@oxfaminternational.org

OXFAM

OXFAM